



Distribution: générale

Date: 19 février 2025

Original: anglais

Point 13 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2024/13

Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	4
Désignation du Rapporteur.....	4
2024/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM	4
Questions opérationnelles	7
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel.....	7
Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner.....	9
Tours d'horizon régionaux	11
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe.....	11
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est.....	13
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	14
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	15
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest.....	17
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	19
Ressources, questions financières et budgétaires	20
2024/EB.2/2 Plan de gestion du PAM pour 2025-2027	20
2024/EB.2/3 Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM.....	21
Questions diverses	23
2024/EB.2/4 Second rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance	23

Questions d'organisation et de procédure.....	24	
2024/EB.2/5	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026.....24	
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	24	
2024/EB.2/6	Plan stratégique de pays provisoire – Ukraine (2025–2027).....24	
Questions de politique générale	26	
2024/EB.2/7	Mise à jour de la politique en matière de résilience26	
2024/EB.2/8	Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques27	
2024/EB.2/9	Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires.....28	
Point sur l'application de la politique du PAM en matière de transferts monétaires	29	
2024/EB.2/10	Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-202531	
Rapports d'évaluation	31	
2024/EB.2/11	Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et réponse de la direction.....31	
2024/EB.2/12	Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées et réponse de la direction	33
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	34	
2024/EB.2/13	Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba (2021-2024) et réponse de la direction	34
2024/EB.2/14	Plan stratégique de pays – Colombie (2025-2028), y compris une présentation des résultats de l'évaluation ainsi que des recommandations issues du rapport succinct d'évaluation soumis au titre du point 6 c) 1).....	35
Rapports d'évaluation (suite)	37	
2024/EB.2/15	Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023) et réponse de la direction	37
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	38	
2024/EB.2/16	Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024) et réponse de la direction	38
2024/EB.2/17	Plan stratégique de pays – Sénégal (2025-2029)	39
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	40	
2024/EB.2/18	Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour la République arabe syrienne (2018-2025) et réponse de la direction.....	40
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	41	
2024/EB.2/19	Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019–2023) et réponse de la direction	41
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	42	
2024/EB.2/20	Plan stratégique de pays – Namibie (2025-2029)	42
Questions d'administration et de gestion (suite).....	43	
2024/EB.2/21	Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant.....	43

Résumé des travaux du Conseil d'administration	44
2024/EB.2/22 Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration.....	44
Vérification des décisions et recommandations adoptées	44
Observations finales de la Directrice exécutive	44
ANNEXE I	45
Décisions et recommandations	45
ANNEXE II	57
Ordre du jour	57
Liste des sigles utilisés dans le présent document	59

Questions stratégiques actuelles et futures

Désignation du Rapporteur

1. Le Conseil a été invité à approuver la nomination de M. Vito Su, Conseiller principal pour la sécurité alimentaire du Bureau des relations avec les organisations internationales du Département d'État des États-Unis d'Amérique, en qualité de Rapporteur de la session. La nomination proposée a été dûment approuvée.

2024/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

2. Souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, la Directrice exécutive a rendu compte des événements et faits nouveaux qui avaient eu une incidence sur les activités du PAM depuis la session annuelle de 2024.
3. Face à l'aggravation des problèmes et à l'accroissement des risques dans le monde, la planification et la mise en œuvre des interventions d'urgence devenaient de plus en plus difficiles – notamment en raison du refus d'accès à l'aide humanitaire –, et souvent dangereuses. La direction du PAM veillait à ce que le devoir de protection du personnel soit pris en compte dans toutes les politiques et lors de la prise de toutes les décisions institutionnelles, et la Directrice exécutive a demandé aux membres du Conseil de participer au financement de cet effort en leur rappelant que les trois priorités qu'elle avait fixées au début de son mandat étaient le développement et la diversification de la base de financement du PAM, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des opérations, et le renforcement des partenariats et de l'innovation.
4. L'examen en cours de la structure interne du PAM avait révélé qu'il fallait consolider, préciser et rationaliser les services fournis aux bureaux de pays par les bureaux régionaux et le Siège. En réponse, un modèle intégré de "Siège mondial unique", dans lequel les bureaux régionaux et le Siège étaient regroupés en une seule entité tout en conservant leur implantation actuelle dans le monde, était en cours de mise au point. Les services seraient fournis aux bureaux de pays par l'entremise d'un réseau de plateformes mondiales; il existait déjà des plateformes de gestion des fournisseurs et des expéditions, et des plateformes consacrées aux services d'appui technologique, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et aux services financiers devaient voir le jour. La délégation de pouvoirs et les habilitations, les responsabilités et rôles respectifs ainsi que les chaînes de responsabilité hiérarchique des bureaux régionaux et du Siège étaient en cours de clarification. La Directrice exécutive informerait le Conseil sur les gains d'efficacité, les résultats et les effets de la réorganisation interne lors d'une réunion d'information informelle organisée au début de 2025.
5. La contribution prévue pour 2024 se montait à 10 milliards de dollars É.-U., mais la mobilisation de fonds en 2025 serait difficile. Le PAM étudiait des possibilités de financement novatrices, notamment le recours aux accords de conversion de créances pour financer des programmes de développement durable et de renforcement de la résilience. La Directrice exécutive a exhorté les gouvernements donateurs à envisager de recourir à la conversion de créances et à d'autres formes de financement novatrices.
6. La Directrice exécutive continuerait de jouer tout au long de 2025 le rôle de Championne de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel que lui avait confié le Comité permanent interorganisations, et elle avait nommé une spécialiste des questions de protection au rang de directrice pour diriger la mise en œuvre du plan d'action global du PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

7. Abordant les opérations d'urgence les plus délicates que menait le PAM dans les zones de conflit, la Directrice exécutive a indiqué que la famine avait été déclarée dans la région du Darfour, au Soudan, où les contraintes imposées par les parties au conflit entravaient la capacité du PAM de fournir une assistance vitale. Au Moyen-Orient, une bonne préparation aux situations d'urgence avait permis au PAM d'intensifier rapidement ses opérations au Liban et en République arabe syrienne après l'éclatement du conflit. Une alerte à la famine avait été émise pour le nord de Gaza, tandis que, sur l'ensemble du territoire, les restrictions d'accès, les problèmes de sécurité et l'effondrement de l'ordre public rendaient les opérations humanitaires quasiment impossibles, et le nombre de personnes auxquelles le PAM avait pu venir en aide avait considérablement diminué au cours des deux mois précédents.
8. Le PAM ayant désespérément besoin de financements pour mener ces opérations et d'autres activités, la Directrice exécutive a exhorté les gouvernements à rechercher ensemble des solutions politiques aux conflits qui alimentent la faim dans le monde tout en garantissant l'accès humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire dans toutes les situations d'urgence. Elle a remercié les membres du Conseil de leurs lumières et de leur collaboration.
9. Les membres du Conseil ont félicité la Directrice exécutive, l'équipe de direction et le personnel du PAM des efforts qu'ils déployaient inlassablement pour sauver des vies et changer la vie aux quatre coins du monde, souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Faisant écho aux préoccupations de la Directrice exécutive en ce qui concerne le nombre croissant de foyers de famine et de crises humanitaires complexes dans le monde, les membres du Conseil ont salué la souplesse dont le PAM avait su faire preuve en adaptant ses opérations à l'évolution des circonstances et se sont félicités des efforts déployés par ce dernier pour améliorer l'efficacité de l'assistance alimentaire qu'il assurait en adoptant une approche axée sur la personne humaine, en consolidant ses partenariats et en associant les interventions d'urgence aux travaux visant à renforcer la résilience tout en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire.
10. Encourageant le PAM à poursuivre sur cette voie, les membres du Conseil ont souligné l'importance de l'action qui était menée dans les domaines transversaux au titre de programmes de qualité promouvant l'égalité femmes-hommes, l'inclusion des groupes marginalisés, la protection des bénéficiaires et des travailleurs humanitaires, et l'amélioration de la nutrition. Ils ont également insisté sur le fait qu'il fallait préciser les atouts particuliers du PAM, notamment dans le domaine du renforcement de la résilience, afin de maximiser les avantages que présentaient ses partenariats, ainsi que sur la nécessité d'évaluer et de consigner les résultats des politiques et des programmes qu'il menait, y compris pour ce qui est de réduire les besoins humanitaires.
11. Les membres du Conseil ont jugé que le rôle du PAM en matière de renforcement de la résilience était crucial vis-à-vis de son combat contre la faim et l'insécurité alimentaire et ont exhorté celui-ci à saisir toutes les occasions d'œuvrer en faveur de la résilience des populations dans les zones géographiques où il était présent de longue date et où il pouvait tirer parti de ses partenariats, y compris dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques. Ils ont encouragé le PAM à travailler avec les communautés locales afin de tirer profit des connaissances et de l'expérience de ces dernières tout en recensant les besoins sur le terrain. Les membres ont estimé que l'accent mis par le PAM sur l'innovation, l'action qu'il menait en faveur du renforcement de la sécurité et des capacités de son personnel, les activités qu'il conduisait le long du nexus action humanitaire-développement-paix, la stratégie de partenariat avec le secteur privé qui était la sienne et les politiques relatives à la résilience et à l'ancrage local (ou localisation) dont il se dotait contribueraient à renforcer le rôle qu'il jouait dans le renforcement de la résilience. Plusieurs membres du Conseil ont souligné toute l'importance des programmes de repas scolaires, en particulier les initiatives

faisant appel à l'alimentation scolaire utilisant la production locale, à la fois dans les situations d'urgence et en tant qu'outil favorisant le renforcement de la résilience grâce à l'établissement de partenariats avec des acteurs locaux, à la création d'emplois et à l'amélioration de la production locale. Le PAM jouait un rôle essentiel s'agissant de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes de repas scolaires ainsi que d'aider les gouvernements à se doter de leurs propres programmes durables, et les membres du Conseil ont encouragé la communauté internationale à soutenir ces efforts.

12. Se félicitant que le PAM ait admis qu'il convenait de passer de relations transactionnelles à des relations plus stratégiques avec ses partenaires, les membres du Conseil l'ont engagé à se concentrer sur des partenariats novateurs grâce auxquels il pourrait obtenir des ressources et améliorer l'exécution de ses programmes, à renforcer la capacité des administrations, des communautés et des organisations locales de gérer les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, et à nouer des partenariats équitables avec les organisations locales, notamment avec les personnes touchées, dans le cadre de sa politique d'ancrage local.
13. La question du financement demeurait préoccupante et les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait œuvrer en faveur d'une mobilisation stratégique des ressources axée sur l'obtention de financements souples et pluriannuels, d'un élargissement et d'une diversification de la base de donateurs moyennant une collaboration resserrée avec le secteur privé, les fondations, les particuliers et les institutions financières internationales, ainsi que d'un recours à des mécanismes de financement novateurs. La dépendance du PAM à l'égard de ses principaux donateurs faisant peser un risque, une membre du Conseil a appelé les autres donateurs à accroître leurs contributions et à atténuer ce risque. Un autre membre a exhorté le PAM à mobiliser les donateurs grâce à des messages convaincants sur les résultats et les effets tangibles des contributions.
14. Les membres du Conseil ont salué la restructuration interne du PAM et l'accent particulier qui était mis dans ce cadre sur la nécessité de répondre aux besoins des bureaux de pays depuis un Siège mondial intégré. Ils se sont félicités de la poursuite des efforts déployés par le PAM, dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner, en vue de renforcer les processus internes en place en matière de gestion des risques et de respect de l'obligation de rendre compte. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il importait de communiquer en toute transparence sur la mise en œuvre du projet afin de veiller à ce que les attentes correspondantes demeurent raisonnables. Le projet a également mis en lumière le fait qu'il convenait de veiller à ce que les services de contrôle du PAM bénéficient des ressources et du personnel dont ils avaient besoin.
15. Soulignant l'importance de l'évaluation et de la gestion des risques dans toutes les activités du PAM, les membres du Conseil ont instamment invité la direction à renforcer la capacité et la sensibilisation du personnel et des partenaires à cet égard ainsi qu'à engager un dialogue transparent avec les donateurs et les autres parties prenantes sur les risques associés aux activités menées dans des contextes difficiles, l'objectif étant de fixer un degré accepté de risques qui soit le même pour tous et de mettre sur pied des mécanismes de répartition des risques.

16. Exprimant leur consternation face à l'érosion du respect du droit international humanitaire dans de nombreuses zones de conflit, les membres du Conseil ont affirmé que la faim ne devait en aucun cas être utilisée comme arme de guerre, que les travailleurs humanitaires et les civils ne devaient sous aucun prétexte être la cible des parties belligérantes et qu'un accès sûr et sans entrave aux acteurs et aux ressources humanitaires devait être garanti. Saluant les efforts déployés par le PAM pour garantir le maintien de couloirs humanitaires à Gaza et dans d'autres zones de crise, les membres du Conseil ont appelé les États membres et les autres parties intéressées à prendre part à des activités de sensibilisation et de diplomatie visant à trouver des solutions politiques au conflit, à garantir le respect du droit international humanitaire, à protéger les travailleurs humanitaires et à permettre un accès ininterrompu et sans entrave aux zones touchées afin de pouvoir assurer l'acheminement d'une assistance essentielle.
17. Parmi les autres sujets évoqués par un ou plusieurs membres du Conseil figurait la nécessité pour la communauté internationale de prêter une plus grande attention et d'apporter un plus grand soutien aux interventions menées face aux crises sévissant en Haïti, dans le Sahel, au Soudan et dans les pays touchés par le phénomène El Niño et les changements climatiques. L'un des membres a évoqué les répercussions des sanctions économiques internationales imposées à certains pays, en particulier leurs effets sur la capacité du PAM de fournir une assistance.
18. De nombreux membres du Conseil ont apporté des informations précises sur l'appui financier et les autres formes de soutien que leur pays apportait aux opérations du PAM, ainsi que sur les autres initiatives d'aide humanitaire et de développement que leur gouvernement menait ou auxquelles il contribuait dans leur propre pays et dans d'autres, notamment grâce à des mécanismes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.
19. Remerciant les membres du Conseil d'avoir participé de manière très constructive à la discussion et d'avoir fourni de précieux conseils, le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale a déclaré attendre avec intérêt la suite des débats prévus au cours de la session.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

20. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë ne cessait d'augmenter en raison des conflits et des phénomènes météorologiques extrêmes. L'espace humanitaire et l'environnement opérationnel faisaient l'objet de menaces constantes, comme en témoignaient les attaques perpétrées contre le personnel humanitaire et les violations répétées du droit humanitaire international, ce qui mettait à mal la capacité du PAM à venir en aide en toute sécurité aux personnes vulnérables. Le PAM faisait tout son possible pour intervenir, en particulier au Soudan, dans l'État de Palestine, au Liban, en République arabe syrienne, au Yémen, en Ukraine et en Haïti. Dans le même temps, le PAM continuait, pour compléter son action humanitaire, de déployer de considérables efforts de renforcement de la résilience et des actions à long terme, dont le but était de préparer les communautés et les pays aux chocs avant leur survenue et de réduire à terme les besoins en matière d'assistance.

21. Au-delà des situations de conflit et d'insécurité, d'autres crises mondiales et régionales continuaient de peser sur les opérations. La flambée de mpox en République démocratique du Congo et dans les pays voisins s'était intensifiée ces derniers mois. En raison d'inondations sans précédent, l'insécurité alimentaire s'accroissait dans des dizaines de pays déjà vulnérables, dont le Bangladesh, la Colombie, le Guatemala, Haïti, le Myanmar, le Soudan du Sud, le Tchad et le Yémen, ainsi que dans de nombreuses zones de l'Afrique de l'Ouest. Partout dans le monde, les extrêmes climatiques, plus fréquents et plus sévères, portaient atteinte aux moyens d'existence et aux systèmes alimentaires, tout en provoquant des déplacements de population, contribuant aux conflits et à l'aggravation de l'insécurité alimentaire. Le travail d'anticipation et d'intervention face aux effets des changements climatiques constituait donc une priorité absolue pour le PAM; pour l'heure, ce dernier se préparait aux effets des inondations causées par La Niña et conduisait des interventions en réponse aux ouragans dans les Caraïbes et aux typhons en Asie.
22. D'autres initiatives de développement étaient menées en faveur des systèmes alimentaires et de la résilience, notamment des activités d'appui aux systèmes nationaux de protection sociale, qui étaient essentielles pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, représentaient une composante centrale du mandat du PAM visant à changer la vie, et étaient au cœur des efforts déployés pour améliorer les interventions du PAM et réduire les besoins humanitaires. Dans ce contexte, les programmes de repas scolaires constituaient un volet crucial du travail du PAM, compte tenu de leur contribution à la santé, à la nutrition et à l'éducation, ainsi que des considérables avantages qu'ils généraient au profit des communautés tout entières et des systèmes alimentaires; le PAM collaborait actuellement avec 103 gouvernements au sein de la Coalition pour l'alimentation scolaire.
23. Les perspectives pour les six mois à venir étaient inquiétantes. D'après des analyses internes et externes, dont le rapport conjoint du PAM et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les points névralgiques de la faim, on pouvait s'attendre à une forte aggravation de l'insécurité alimentaire aiguë, et une aide humanitaire d'urgence serait nécessaire dans 16 points névralgiques de la faim qui s'étendaient sur 22 pays, le Soudan, l'État de Palestine, le Soudan du Sud, Haïti et le Mali présentant la situation la plus préoccupante en raison du risque de famine et des menaces pesant sur l'action humanitaire. Des solutions politiques s'imposaient de toute urgence, en particulier pour résoudre les conflits. Il fallait en outre des efforts diplomatiques pour améliorer l'accès humanitaire et protéger les civils, des investissements dans l'alerte rapide et les mesures d'anticipation, ainsi que des financements humanitaires souples, alloués en temps opportun.
24. Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde reconnaissance au PAM pour le travail qu'il menait afin de sauver des vies et de changer la vie, et ont remercié le personnel de terrain pour son dévouement et sa persévérance dans des circonstances de plus en plus difficiles. Ils ont fait leurs inquiétudes soulevées par la direction quant à la détérioration continue de la faim dans le monde, ont reconnu que les conflits en étaient l'une des causes principales et se sont engagés à renforcer la diplomatie humanitaire afin de mettre fin aux combats et de veiller au respect du droit international humanitaire. L'importance de la transparence et des partenariats collaboratifs entre le PAM et le Conseil a été soulignée, et un membre a encouragé le PAM à présenter un tableau global des risques critiques anticipés à l'avenir, de sorte à consolider le rôle que jouait le Conseil en tant que partenaire utile. En outre, la possibilité que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient soit exclu de Gaza suscitait pour certains de graves préoccupations.

25. Un membre a indiqué qu'une transformation du système humanitaire s'imposait pour le rendre plus efficace, efficient et durable, et a encouragé le PAM à redoubler d'efforts pour basculer d'une approche réactive à des mesures proactives et anticipatives, et à recentrer l'ensemble de ses fonctions opérationnelles essentielles sur la mise en œuvre de ses activités dans les situations d'urgence.
26. Plusieurs membres ont fait observer qu'il en allait de la responsabilité collective de corriger le déficit de financement et ont prié instamment tous les États d'y contribuer à leur hauteur, tout en encourageant le PAM à continuer de diversifier sa base de donateurs, en mettant l'accent sur des financements souples et prévisibles. Le PAM a également été invité à poursuivre son travail de hiérarchisation des priorités et à accroître l'efficacité de son assistance, en privilégiant fortement l'assistance monétaire. Plusieurs membres ont exhorté le PAM à renforcer et à diversifier ses partenariats, notamment au sein du système humanitaire et avec les nouveaux partenaires locaux et acteurs nationaux, de sorte à accroître ses capacités et la portée de son action. Plusieurs membres ont aussi souligné que l'assistance humanitaire devait être sûre, protectrice, inclusive et participative; à cette fin, un membre a encouragé la réalisation d'investissements à tous les niveaux du PAM et le développement des structures institutionnelles afin de faire progresser l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, et d'améliorer la protection contre la violence sexiste et la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels.
27. La direction a remercié les membres de leurs marques de soutien et réaffirmé que le PAM avait besoin d'un soutien tant financier que politique pour œuvrer dans un environnement humanitaire de plus en plus complexe.

Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner

28. En préambule, la Directrice exécutive a indiqué que des progrès satisfaisants étaient accomplis dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner s'agissant de la mise en place de mesures d'assurance et de contrôle renforcées, l'accent étant mis sur les 31 opérations du PAM à plus haut risque. La mise en œuvre dans le cadre des opérations à plus haut risque et le déploiement des nouveaux systèmes se poursuivraient en 2025, de même que les travaux menés sur d'autres aspects du projet, tels que l'étude d'un système de suivi et de traçabilité. Le PAM s'attacherait aussi à trouver des moyens économiquement rationnels d'appuyer la mise en œuvre dans les petites opérations de pays, l'objectif étant de veiller à ce que tous les bureaux de pays respectent les normes universelles relatives aux assurances à donner à compter de 2026.
29. La direction a noté qu'en moyenne, les opérations présentaient un taux d'exécution de 67 pour cent de leurs plans d'assurance renforcés, et notamment qu'elles avaient atteint 53 pour cent des objectifs de référence fixés pour le ciblage, 62 pour cent pour la gestion des identités, 74 pour cent pour le suivi, 70 pour cent pour les mécanismes communautaires de remontée de l'information, 76 pour cent pour la gestion des partenaires coopérants et 72 pour cent pour la gestion des vivres. La prise de conscience des enjeux liés aux assurances à donner a considérablement progressé, la plupart des opérations ayant donné lieu à la création d'équipes intersectorielles chargées de superviser la mise en œuvre des plans connexes.
30. Le PAM devait encore étudier de plus près comment collaborer avec les gouvernements et investir dans des partenariats afin d'assurer le respect de normes telles que celle relative à l'indépendance opérationnelle. Afin de soutenir les bureaux de pays, de nouvelles orientations concernant la collaboration avec les gouvernements en tant que partenaires d'exécution avaient été publiées, tandis que des orientations supplémentaires sur la concrétisation des principes humanitaires étaient prévues pour le début de 2025.

31. Le PAM s'employait, avec les partenaires coopérants, à faire en sorte que les cadres visant à donner des assurances soient assez souples pour soutenir les capacités locales et assurer le respect de l'obligation de rendre compte. Des directives visant à aider les bureaux de pays à choisir dans ce domaine les options présentant le meilleur rapport coût-efficacité en fonction des risques courus étaient également en cours d'élaboration.
32. Les opérations à haut risque devaient remplir les conditions et satisfaire aux critères fixés pour 80 pour cent des transferts de ressources non assortis de conditions avant la fin février 2025. Des systèmes institutionnels améliorés étaient en cours de déploiement, la priorité étant donnée aux bureaux de pays qui étaient en proie aux risques les plus élevés; pour autant, dans certains cas, les systèmes ne seraient pleinement mis en place que plus tard en 2025. En ce qui concerne les distributions en nature, des solutions souples de gestion des identités étaient utilisées pour atteindre les objectifs fixés et prêter une assistance d'urgence en attendant que des solutions à long terme soient trouvées.
33. À partir de février 2025, le projet serait mis en œuvre de manière systématique, et les bureaux régionaux et la Division de la gestion des risques seraient chargés de contrôler le respect des objectifs fixés et des normes universelles relatives aux assurances à donner.
34. Les membres du Conseil ont remercié la direction d'avoir régulièrement fourni un état actualisé de la situation et ont encouragé la poursuite d'une communication transparente avec le Conseil. Ils se sont félicités des progrès accomplis, mais ont noté avec inquiétude que certains bureaux de pays gérant des opérations à haut risque ne seraient pas en mesure de mettre pleinement en œuvre dans les délais impartis les plans qui étaient les leurs. Certains membres ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les bureaux de pays qui ne parvenaient pas à atteindre les objectifs fixés fassent remonter comme il se devait les problèmes rencontrés et puissent bénéficier de l'appui supplémentaire dont ils auraient besoin.
35. Les membres ont formulé un certain nombre de suggestions à l'intention du PAM, notamment qu'il intensifie son action en matière de ciblage et de gestion des identités, qu'il adopte une approche structurée de la collecte des informations transmises en retour par les bénéficiaires, qu'il aide ses partenaires humanitaires à intégrer dans leurs propres activités les enseignements tirés du projet, qu'il mette au point une communication plus positive sur les risques qui ont été évités, éventuellement sous la forme de récits, qu'il veille à ce que les bureaux de pays incluent certains aspects de la répartition des risques et de leurs activités visant à donner des assurances dans les informations actualisées fournies aux donateurs, et qu'il envisage de mettre à jour sa politique consistant à agir par l'entremise des gouvernements partenaires. Certains membres ont proposé que le PAM mette au point des indicateurs permettant de vérifier si les actions menées avaient effectivement permis d'atténuer les risques en les ramenant à un niveau acceptable.
36. Des informations supplémentaires ont été demandées dans plusieurs domaines, notamment au sujet de la généralisation du projet global relatif aux assurances à donner, des difficultés rencontrées en matière de ciblage et de la fourniture aux bureaux de pays du financement nécessaire à l'exécution des mesures visant à donner des assurances ainsi que de la pérennisation de celui-ci.

37. La direction a expliqué que, dans le cadre du cycle de gestion des risques, l'exécution des plans relatifs aux assurances à donner faisait l'objet d'un suivi au niveau des pays et que les bureaux de pays feraient remonter les informations sur les risques si les conditions de mise en œuvre n'étaient pas réunies ou s'ils n'étaient pas en mesure de respecter les normes établies et avaient besoin d'aide. La Division de la gestion des risques informerait régulièrement le Conseil d'administration et les donateurs de ces cas de figure. En ce qui concerne les obstacles à l'exécution des projets dans les délais impartis, l'accès et la sécurité constituaient les principaux sujets de préoccupation, en particulier dans le cas du ciblage. Il convenait également de noter que les plans d'exécution des 31 bureaux de pays étaient pour l'heure financés à hauteur de 68 pour cent, mais que des fonds supplémentaires avaient été mis à la disposition des bureaux se heurtant à de graves problèmes de ressources. L'accessibilité financière à long terme serait également essentielle et devrait passer par l'adoption d'outils souples et performants, ce qui expliquait que des directives à l'usage des bureaux de pays relatives aux moyens à mettre en œuvre pour répertorier les solutions offrant un bon rapport coût-efficacité aient été proposées.

Tours d'horizon régionaux

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

38. Le Directeur régional a indiqué que l'Afrique australe se remettait difficilement de l'une des pires sécheresses de son histoire récente. En Angola, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, 26 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, tandis que le pic de la faim était attendu pour janvier 2025, au plus fort de la période de soudure. Le PAM fournissait une assistance d'urgence sous forme de transferts en nature et de type monétaire, menait des activités de supplémentation alimentaire ciblée, d'alimentation scolaire d'urgence, de relèvement rapide et de rétablissement des moyens d'existence, et assurait des services logistiques à la demande pour compléter les interventions des gouvernements. Il avait sauvé des vies et préservé des moyens d'existence grâce à une approche tournée vers l'avenir et d'un bon rapport coût-efficacité, mais n'avait pu venir en aide qu'à une fraction des personnes dans le besoin. Les gouvernements reconnaissaient l'utilité des démarches axées sur l'anticipation, s'étaient engagés à les intégrer au sein de leurs plans nationaux de lutte contre les catastrophes et avaient demandé au PAM d'aider les communautés à se préparer aux catastrophes à venir. Le PAM collaborait également avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans le cadre d'activités d'appui rapide aux moyens d'existence, menées notamment au profit des petits exploitants agricoles, dans le but de réduire à terme les besoins en matière d'assistance alimentaire humanitaire.
39. Les conflits étaient aussi à l'origine de crises humanitaires, plus particulièrement en République démocratique du Congo et au Mozambique. Ces deux pays, de même que Madagascar et le Zimbabwe, étaient classés comme prioritaires au titre du projet global relatif aux assurances à donner. L'instabilité politique et les troubles sociaux dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique avaient également eu des incidences dans la région, cette dernière accueillant désormais plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont la moitié bénéficiaient de l'assistance du PAM. Toutefois, des financements insuffisants entravaient l'aptitude du PAM à assurer un soutien plein et entier, le contraignant à réduire les rations dans certains pays.

40. Dans l'ensemble, le PAM était parvenu à venir en aide à 11,3 millions de personnes, au moyen de transferts de produits alimentaires et de transferts de type monétaire, atteignant 65 pour cent de son engagement pour 2024. Avec l'arrivée imminente de La Niña, des investissements devaient être consentis d'urgence pour étendre à plus grande échelle les mesures d'anticipation et la préparation aux catastrophes. Le PAM avait besoin de 986 millions de dollars pour mener ses activités dans la région jusqu'en mars 2025, dont 327 millions de dollars pour prêter assistance aux 7,1 millions de personnes touchées par la sécheresse.
41. Les membres du Conseil ont souhaité la bienvenue au nouveau Directeur régional et se sont engagés à travailler à ses côtés afin d'appuyer la poursuite des activités essentielles du PAM. Ils l'ont remercié pour les informations actualisées présentées sur les programmes axés sur la résilience ainsi que sur le travail mené au niveau régional dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner, mais ont fait part de leur inquiétude concernant la prévalence élevée de l'insécurité alimentaire et les effets potentiels de La Niña. Un membre a en outre souligné combien il importait de s'attaquer au problème de la pénurie d'eau, enjeu crucial au même titre que l'insécurité alimentaire.
42. Un membre, se disant inquiet des restrictions imposées par les autorités quant à l'assistance de type monétaire fournie en réponse à la sécheresse provoquée par El Niño, a prié instamment le PAM de plaider, au nom de tous les partenaires humanitaires, pour la mise en place d'une assistance d'urgence rapide, efficace et efficiente, y compris, le cas échéant, sous forme d'assistance monétaire, et a souligné que les entraves à l'indépendance opérationnelle des partenaires humanitaires compromettaient la capacité des donateurs à financer la lutte contre la sécheresse. Une autre membre a proposé que les interventions menées par le PAM face à la sécheresse et la déclaration de l'état d'urgence dans plusieurs pays fassent l'objet d'une évaluation, et a demandé des informations complémentaires sur les mesures adoptées pour mettre à disposition des ressources et un appui technique dans la région, compte tenu des besoins concurrents en Afrique.
43. Prenant note avec inquiétude de l'augmentation signalée de la violence sexuelle et sexiste dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et soulignant le rôle considérable que le PAM pourrait jouer à cet égard, une membre s'est enquis des mesures actuellement appliquées pour protéger les plus vulnérables dans le cadre de l'assistance humanitaire.
44. En réponse à ces observations, le Directeur régional a mis en lumière le rôle central que jouaient les partenariats stratégiques et la coordination dans la conduite d'interventions collectives, cohérentes et efficaces. Concernant la mobilisation de ressources, après avoir engagé des efforts concertés pour collaborer avec d'autres acteurs, le PAM avait obtenu une augmentation des financements accordés par les institutions financières internationales en 2024 et, dans l'ensemble, était parvenu à mobiliser des financements auprès de 35 sources différentes, dont 6 gouvernements au sein de la région.
45. S'agissant des violences sexistes, le PAM était un membre actif du groupe de travail sur la violence sexiste, mais une coordination renforcée et une collaboration accrue avec le pays hôte s'imposaient pour produire un plus grand impact. Les directeurs régionaux de diverses organisations humanitaires prévoyaient en outre de mener des missions conjointes pour faire entendre leur voix sur le sujet. Concernant les assurances et l'excellence, le PAM était parvenu à faire passer le message selon lequel les approches du développement et du renforcement de la résilience devaient être pilotées par les gouvernements. Enfin, sur la question de la collaboration, le Directeur régional a souligné le rôle considérable joué par la Communauté de développement de l'Afrique australe à l'appui de la mobilisation dans la région.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

46. Dans son exposé, le Directeur régional a décrit les incidences des conflits et des chocs climatiques et socioéconomiques sur la région Afrique de l'Est, où plus de 60 millions de personnes, touchées par un certain nombre d'urgences de santé publique, s'étaient retrouvées dans l'incapacité de se nourrir en quantité suffisante. Le nombre de personnes déplacées était en hausse, s'établissant à 26,5 millions de personnes, une augmentation en grande partie due à la crise au Soudan, laquelle avait également poussé d'autres personnes à se réfugier dans des pays en dehors de la région.
47. Après des décennies consacrées au renforcement de la confiance, le PAM était perçu par les gouvernements de la région comme le partenaire de choix pour la mise en œuvre des programmes. En Somalie, par exemple, le Gouvernement avait engagé, par l'intermédiaire du PAM, plus de 0,5 milliard de dollars en faveur de la protection sociale au cours des dernières années. En moyenne, l'Afrique de l'Est bénéficiait d'un quart des financements du PAM, mais cela restait insuffisant pour répondre aux besoins croissants de la région.
48. La crise au Soudan, particulièrement préoccupante, avait plongé dans l'insécurité alimentaire la moitié de la population et entraîné le déplacement de 14 millions de personnes. Le PAM se heurtait à d'importantes difficultés d'accès, mais il était venu en aide à 7 millions de personnes, avait multiplié par dix les transferts monétaires afin de contribuer à stimuler l'économie, et avait fait des progrès encourageants dans le cadre d'un projet de production de blé en 2024. Dans le cadre de l'intervention régionale pour le Soudan, il manquait près de 700 millions de dollars au PAM pour répondre aux besoins dans tout le pays et dans les pays voisins au cours des six mois suivants.
49. L'insécurité sévissait également en Éthiopie, et le phénomène La Niña menaçait à nouveau la sécurité alimentaire en Éthiopie et en Somalie. Le PAM adoptait des mesures d'anticipation, en concertation avec les gouvernements et d'autres acteurs locaux, mais les financements étaient insuffisants. Les déficits de financement avaient aussi une incidence sur le travail axé sur la résilience dans la région, en raison de la hiérarchisation des priorités.
50. Les membres du Conseil ont souhaité la bienvenue au nouveau Directeur régional et l'ont remercié pour son exposé exhaustif. Ils ont salué le travail du PAM dans la région, en particulier ses activités en faveur de la résilience, soulignant qu'il était important de travailler avec des partenaires pour produire des changements durables. Une membre s'est félicitée des efforts déployés par le PAM pour intégrer aux programmes régionaux les grands enseignements tirés des évaluations, notamment sur la problématique femmes-hommes, et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie.
51. Tous les membres qui se sont exprimés se sont dits alarmés par le conflit au Soudan et ses retombées dans les pays voisins. Ils se sont dits conscients des circonstances très difficiles dans lesquelles opéraient les travailleurs humanitaires et ont félicité le PAM d'avoir intensifié de manière ambitieuse ses activités pour mieux venir en aide aux personnes dans le besoin. Le PAM a été invité à poursuivre l'application de mécanismes innovants et à continuer de faire appel à des partenaires non traditionnels, dont les partenaires locaux, dans le cadre de l'acheminement de l'aide. En outre, il a été prié d'examiner toutes les solutions disponibles à travers les frontières et les lignes de front afin de faciliter l'accès des secours humanitaires aux populations civiles.
52. Les membres ont demandé des informations plus détaillées sur les accès frontaliers et l'enquête ouverte sur les allégations de fraude visant l'opération au Soudan, ainsi que sur le complément d'enquête relatif au détournement de produits alimentaires en Éthiopie et à la responsabilité des personnes impliquées.

53. Le Directeur régional a assuré au Conseil que le PAM avait à cœur de poursuivre ses travaux axés sur la résilience dans la région. Entre-temps, il faisait tout son possible pour atténuer la crise au Soudan. Des convois avaient été autorisés et se dirigeaient à présent vers l'ensemble des zones présentant un risque de famine; ils faisaient l'objet d'un suivi, mais ils n'étaient pas encore arrivés à destination. Comme il restait peu de temps, le Directeur régional a proposé de répondre aux autres questions dans le cadre d'échanges bilatéraux.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

54. En introduction de son exposé, le Directeur régional a indiqué que le 26 décembre 2024 marquerait les 20 ans du tsunami qui avait frappé l'océan Indien. Depuis la catastrophe, les gouvernements des pays touchés s'étaient dotés de capacités renforcées afin de pouvoir intervenir en première ligne si une catastrophe naturelle frappait leur pays et s'étaient attaqués à certaines des causes de l'insécurité alimentaire. Dans toute la région, des difficultés persistaient toutefois, en raison des changements climatiques, des conflits et des chocs économiques, et le PAM continuait de travailler avec les gouvernements assurant une assistance alimentaire et un appui technique directs.
55. Au Myanmar, alors que l'insécurité, les déplacements et les contraintes opérationnelles et politiques s'étaient accentués, le PAM était venu en aide à près de 1,7 million de personnes, au travers d'une assistance alimentaire et monétaire. Au Bangladesh, où Cox's Bazar avait connu un nouvel afflux de réfugiés en raison du conflit au Myanmar, le PAM procédait à l'évaluation des besoins liés aux nouvelles arrivées et allait y répondre. Face aux graves inondations au Bangladesh, il avait mis en œuvre son plus vaste programme de mesures d'anticipation, qui avait permis d'assurer des transferts monétaires au profit de 478 000 personnes. Dans le cadre des opérations en Afghanistan, pour lesquelles seules 35 pour cent des ressources requises avaient pu être mobilisées, le PAM prévoyait d'apporter une aide d'urgence à 6 millions de personnes. La nouvelle loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice avait durci le régime de restrictions s'appliquant aux femmes, mais le PAM continuait d'appuyer le déploiement sécurisé de personnel féminin sur le terrain. Dans toute la région, le PAM s'employait à améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans ses programmes.
56. Les gouvernements de la région se tournaient de plus en plus vers le PAM pour obtenir des orientations et un appui opérationnel, et, dans certains cas, apportaient un soutien financier pour intervenir comme partenaire aussi bien technique qu'opérationnel du PAM, comme c'était le cas en Indonésie, au Pakistan et aux Philippines.
57. Les membres du Conseil ont félicité le nouveau Directeur régional, l'assurant de leur soutien, et ont remercié son prédécesseur du travail qu'il avait accompli. Ils ont fait part de leurs profondes inquiétudes quant à la situation humanitaire dans la région, en particulier en Afghanistan, au Bangladesh et au Myanmar, et au rétrécissement de l'espace humanitaire en Afghanistan. Deux membres se sont félicités de l'accent mis sur les femmes et les filles en Afghanistan, une membre exhortant le PAM à continuer de renforcer la participation des femmes au sein de ses équipes et à maintenir séparées, d'une part, les mesures d'appui nutritionnel et de prévention, et, d'autre part, les activités de distribution générale de vivres, en veillant à que les personnes susceptibles de souffrir de malnutrition aiguë modérée bénéficient d'une assistance.

58. Une membre a appelé la communauté internationale des donateurs à rechercher des solutions durables au problème de l'insécurité alimentaire aiguë au Myanmar, tandis qu'un autre a souligné la nécessité de trouver des solutions politiques de sorte à permettre le retour au pays des réfugiés. Le rétablissement de l'assistance monétaire du PAM au profit des réfugiés rohingya à Cox's Bazar et la poursuite des actions de plaidoyer qu'il menait concernant l'enregistrement des nouveaux arrivés étaient appréciés. Des informations supplémentaires ont été sollicitées quant à la possibilité de faire appel à des acteurs locaux pour acheminer l'aide et aux mécanismes de responsabilité à l'égard des populations touchées, notamment les mécanismes de remontée de l'information.
59. Les membres ont remercié le personnel du PAM du travail courageux qu'il menait sur le terrain. Une membre a encouragé le PAM à travailler en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies pour plaider en faveur d'un accès humanitaire sûr et sans entrave. Une autre a encouragé à poursuivre les travaux sur la gestion des risques ainsi qu'à continuer de mettre l'accent sur l'innovation et la diversification des opérations du PAM afin d'améliorer l'accès aux personnes dans le besoin.
60. La solide collaboration engagée par le PAM avec les gouvernements et les institutions régionales, en particulier aux Philippines et dans le Pacifique, a été saluée. Un membre a indiqué que le partenariat noué entre son pays et le PAM couvrait une série d'initiatives, telles que l'optimisation du système de distribution publique, les cartes de ration électroniques et l'enrichissement du riz, autant de mesures qui pourraient être adoptées dans d'autres pays. Le PAM a été invité à renforcer les systèmes d'alerte rapide, les mesures d'anticipation précoces, les interventions axées sur la résilience climatique, et la gestion et la prévision des filières d'approvisionnement. L'importance d'élargir la base des donateurs, y compris par le recrutement de donateurs non habituels, a été soulignée.
61. En réponse aux observations et aux questions des membres du Conseil, le Directeur régional a expliqué que, compte tenu de la vaste redistribution du contrôle du territoire au Myanmar, le PAM était en train de revoir la manière dont il venait en aide aux populations vulnérables, tout en tenant les membres du Conseil informés des risques et des mesures d'atténuation correspondantes; les actions de plaidoyer demeuraient également un axe de travail privilégié, notamment celles faisant appel à l'Envoyée spéciale des Nations Unies et aux organes régionaux. En Afghanistan, des négociations avaient été menées avec les autorités locales pour faire en sorte que les femmes puissent continuer de travailler dans le cadre des programmes du PAM, en particulier ceux axés sur la nutrition, les repas scolaires et la résilience; on comptait également des femmes au sein des équipes assurant des services de suivi par des tiers et effectuant des visites pour le compte des partenaires coopérants. Les femmes et les filles continuaient de recevoir une assistance alimentaire générale, mais le PAM restait extrêmement vigilant afin de détecter toute évolution de la situation. Des solutions techniques étaient mises en place pour mieux suivre la situation et faciliter une prise de décisions éclairée.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

62. La Directrice régionale a décrit les graves répercussions du conflit au Moyen-Orient, où des millions de personnes avaient été déplacées et où l'insécurité alimentaire était généralisée, exacerbée par l'instabilité économique et, au Liban, par la destruction, la contamination et l'abandon des terres agricoles. Le manque d'accès constituait une difficulté majeure pour le PAM. Néanmoins, celui-ci était bien préparé aux situations d'urgence, ce qui lui permettait d'agir rapidement, et il se tenait prêt à en faire davantage si les circonstances le permettaient.

63. À Gaza, les systèmes alimentaires s'étaient effondrés, les marchés étaient vides et les habitants étaient contraints de s'en remettre à l'aide pour survivre. Le Comité d'examen de la famine avait lancé une alerte à la famine dans l'ensemble de la bande de Gaza, mais les difficultés opérationnelles, en particulier le manque d'accès et l'effondrement de l'ordre public, avaient pratiquement paralysé les opérations de secours. Malgré cela, avec 100 000 tonnes de nourriture prêtes à être livrées et la réparation des routes touchant à sa fin, le PAM était prêt à intensifier ses opérations. Il était profondément préoccupé par l'évolution récente de la situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par les répercussions que cela aurait sur la fourniture de services essentiels dans le territoire.
64. Au Liban, où 1,5 million de personnes étaient déplacées, les marchés étaient malmenés. Dans les deux jours ayant suivi l'embrasement du conflit le 23 septembre 2024, le PAM était venu en aide à 46 000 personnes et avait ensuite, grâce à ses activités de préparation, fourni une assistance monétaire et alimentaire à 490 000 personnes. Pendant ce temps, en République arabe syrienne, 13 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et le financement n'était plus assuré, sans compter que l'arrivée de centaines de milliers de personnes déplacées par le conflit au Liban exerçait une pression supplémentaire sur des communautés déjà vulnérables. Au Yémen, dans les 12 gouvernorats du Nord, la faim atteignait des niveaux sans précédent. Le PAM avait interrompu ses activités d'assistance en attendant que les dispositifs de contrôle nécessaires soient en place, notamment s'agissant du suivi, de la vérification des bénéficiaires et de la gestion de l'information en retour et des réclamations communiquées par ces derniers. Le PAM avait donné la priorité à 34 des 110 districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire, et il était venu en aide à 1,4 million de personnes sur les 2,6 millions de personnes visées. Les priorités du PAM en Ukraine restaient l'assistance aux populations se trouvant à proximité des lignes de front, le renforcement des capacités locales et l'appui aux activités de déminage.
65. Parmi les exemples d'efforts déployés par le PAM en matière d'assurances à donner figuraient la gestion améliorée des identités en République arabe syrienne, l'ouverture d'une ligne d'assistance téléphonique régionale dans l'État de Palestine et en Égypte, et l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs en Ukraine.
66. La sécurité du personnel était une préoccupation majeure dans la région, et la Directrice régionale a rappelé, avec soulagement, la récente libération d'un membre du personnel qui avait été détenu au Yémen.
67. Les membres du Conseil ont salué l'action du PAM dans la région, en particulier au Liban, dans l'État de Palestine et au Yémen, et ont exprimé leur gratitude aux membres du personnel du PAM pour les efforts qu'ils déployaient inlassablement dans des situations dangereuses et complexes. Une membre du Conseil a dit qu'il importait non seulement de garantir la sécurité physique des membres du personnel, mais aussi de préserver leur santé mentale.
68. De nombreux membres ont appelé à un cessez-le-feu immédiat à Gaza afin d'atténuer la crise humanitaire et de permettre l'acheminement sûr et rapide de l'aide alimentaire. Ils ont salué les efforts déployés par le PAM pour refondre les programmes et redéfinir le ciblage afin de répondre aux besoins alimentaires des personnes les plus vulnérables en Égypte, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que pour intensifier son intervention en Ukraine. Un membre a estimé que le PAM devait coopérer étroitement avec d'autres acteurs humanitaires pour évaluer les besoins en Ukraine et définir les modalités de l'assistance alimentaire.

69. Au Liban, le PAM était instamment invité à accroître l'aide alimentaire apportée aux ressortissants libanais déplacés et aux réfugiés, en veillant à ce qu'elle bénéficie non seulement aux personnes hébergées dans des abris, mais aussi à celles qui étaient accueillies chez des proches ou avaient trouvé refuge dans des logements informels, à acheter les vivres localement, à soutenir les entreprises et agriculteurs locaux et à renforcer le soutien apporté sur le plan éducatif.
70. Plusieurs membres ont salué la façon dont le PAM défendait les principes humanitaires. Deux membres, tout en prenant acte de l'importance de l'assistance alimentaire dans les situations d'urgence, ont souligné que, dans les crises prolongées, le PAM devait adapter l'approche qui était la sienne en privilégiant les interventions moins coûteuses et plus durables, telles que les transferts monétaires, l'une d'entre eux l'encourageant à utiliser l'assistance monétaire comme point de départ possible pour prévenir la violence sexiste.
71. Un membre a demandé que soient mobilisées davantage de ressources pour répondre aux besoins urgents et surmonter l'important déficit de financement dans la région. De plus amples informations ont été sollicitées sur les principales difficultés rencontrées lors de l'intensification des activités au Liban et sur la question de savoir si le PAM avait pu exploiter les enseignements tirés de l'expérience.
72. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations et leur soutien, la Directrice régionale a déclaré que le PAM avait retenu des précédentes initiatives d'intensification des activités que le financement, l'accès et la préparation étaient essentiels. Une réunion des équipes de pays de la région aurait lieu la semaine suivante afin d'améliorer l'état de préparation.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

73. La Directrice régionale a fait observer qu'une aggravation de la crise de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, où 55 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire, était attendue en 2025, en raison de la propagation des conflits et de la fréquence accrue des chocs climatiques. La crise climatique était à l'origine d'inondations de grande ampleur et de sécheresses prolongées, qui avaient eu des effets dévastateurs sur plus de 6 millions de personnes en 2024, tandis que les financements destinés à l'adaptation aux changements climatiques demeuraient négligeables, s'établissant à 2 dollars par personne par an.
74. Malgré les difficultés, en particulier les conflits et les problèmes d'accès, le PAM privilégiait les actions permettant de sauver des vies et avait prêté assistance à 6 millions de personnes pendant la période de soudure en 2024. Afin de se conformer aux normes relatives aux assurances à donner les plus exigeantes et de renforcer le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée, les bureaux du PAM conduisant des opérations à haut risque avaient avancé dans la dématérialisation de leurs interventions d'urgence, l'amélioration du suivi et de l'évaluation de leurs opérations de gestion des chaînes d'approvisionnement et des produits, ainsi que l'évaluation des capacités des partenaires coopérants en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
75. La Directrice régionale a appelé à faire évoluer les interventions collectives destinées à rompre le cycle de l'insécurité alimentaire aiguë et chronique et à dépasser le simple cadre de l'aide, une évolution qui nécessitait des investissements supplémentaires dans la préparation et le renforcement de la résilience, au moyen de solutions éprouvées et porteuses de transformations et d'une meilleure harmonisation entre les parties prenantes.

76. Ayant été élu depuis peu à la présidence du comité technique du Cadre harmonisé, le PAM s'engageait à poursuivre sa collaboration avec les gouvernements et les partenaires afin de renforcer les systèmes nationaux permettant d'anticiper et d'atténuer les effets des crises, notamment au travers de mesures d'anticipation, du renforcement des évaluations nationales de la sécurité alimentaire et des systèmes d'alerte rapide, et du recours à de nouveaux produits d'assurance.
77. Pour combattre la dégradation des terres, le PAM travaillait en partenariat avec les gouvernements de la région, les institutions financières internationales et les donateurs de sorte à restaurer les sols, à reconstituer les réserves hydriques, et à fournir aux communautés les infrastructures et les outils dont elles avaient besoin pour atteindre l'autosuffisance. Les programmes axés sur le renforcement des systèmes alimentaires locaux visaient à réduire les pertes alimentaires, à venir en aide aux petits exploitants agricoles, à résoudre les problèmes de transport et de stockage, et à faciliter l'accès à des aliments nutritifs et à des possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes. Le PAM appuyait également les systèmes nationaux de protection sociale et les programmes de repas scolaires, faisant le trait d'union entre la production agricole et la préparation de repas sains pour les enfants.
78. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil pour leur soutien continu et a indiqué que l'objectif du PAM était de fournir un appui à 23 millions de personnes en Afrique de l'Ouest en 2025. Le PAM faisait toutefois face à un déficit de financement de 780 millions de dollars pour les six mois à venir, et il était absolument nécessaire de fournir une aide humanitaire d'urgence et d'ouvrir le dialogue pour trouver des solutions dans les environnements touchés par un conflit.
79. Les membres du Conseil ont salué les interventions intégrées menées par le PAM dans la région, notant l'intérêt de conjuguer aux interventions d'urgence des mesures d'anticipation et de renforcement de la résilience et des systèmes nationaux de protection sociale. Les membres du Conseil se sont félicités du fait que le PAM mettait l'accent sur les priorités des pouvoirs publics, notamment les programmes nationaux de repas scolaires utilisant la production locale, l'amélioration de la nutrition, le renforcement de la gestion des chaînes d'approvisionnement, les méthodes innovantes de gestion de l'environnement, et l'accès des petits exploitants agricoles aux financements. Ils ont encouragé le PAM à déployer des efforts pour améliorer les systèmes alimentaires, en promouvant les espèces cultivées indigènes, en prévenant les pertes alimentaires et en renforçant la capacité des pouvoirs publics à recueillir des données de qualité. Ils ont également exhorté le PAM à privilégier l'ancrage local, en faisant appel aux savoir-faire des partenaires locaux et régionaux dans le cadre de la conception et de l'exécution des programmes; et à continuer de veiller au respect des principes humanitaires et à la protection des acteurs humanitaires.
80. Se félicitant des travaux menés au titre du projet global relatif aux assurances à donner, les membres du Conseil ont souligné l'importance que revêtaient la gestion et l'atténuation des risques, ainsi que la conduite d'enquêtes et l'établissement de rapports en cas de pertes. Plusieurs membres ont reconnu qu'il était nécessaire de faire des compromis lorsque l'on cherchait à prêter assistance aux personnes vulnérables dans des contextes complexes, y compris ceux mettant en jeu des situations de conflit ou des problèmes sur le plan de la gouvernance. Ils se sont ralliés à l'appel lancé par la Directrice régionale en faveur d'un accroissement du soutien international aux interventions d'urgence, en particulier au Sahel, au Burkina Faso et au Cameroun.
81. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil de leur soutien et a pris note des points soulevés. Répondant à l'observation formulée par un membre, elle a indiqué que la procédure opératoire normalisée du Bureau régional relative à l'utilisation d'escortes militaires servait de modèle dans l'ensemble du PAM.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

82. La Directrice régionale a fait le point sur la situation en Haïti, où la violence des gangs armés avait entraîné une aggravation de l'instabilité, une augmentation de 42 pour cent du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë et le déplacement de 700 000 personnes, tandis que le retour de 48 000 personnes expulsées d'autres pays depuis octobre provoquait un engorgement des systèmes d'assistance et des initiatives de réintégration. Depuis le début de l'année 2024, fort de ses moyens logistiques et étant à même d'accéder aux zones contrôlées par les groupes armés, le PAM avait prêté assistance à 1,6 million de personnes.
83. Le conflit était aussi à l'origine de déplacements de population et d'une accentuation de l'insécurité alimentaire, touchant 13 millions de personnes en Colombie. Dans le même temps, dans tous les pays de la région, les effets des changements climatiques s'aggravaient, l'intensification et l'augmentation de la fréquence des feux de forêt, des ouragans, des inondations et des sécheresses contribuant à l'accroissement des migrations. Le PAM apportait une assistance alimentaire lorsque des situations d'urgence liées au climat se produisaient et collaborait avec les gouvernements, les partenaires et les communautés locales, y compris les populations autochtones et d'ascendance africaine, afin de renforcer les capacités nationales en matière de préparation aux phénomènes climatiques et de renforcement de la résilience.
84. Le PAM travaillait avec les gouvernements de la région au renforcement des chaînes d'approvisionnement et des programmes sociaux nationaux, à travers la centralisation des systèmes d'information, le prépositionnement de stocks, la réalisation d'analyses des lacunes et l'élaboration de procédures douanières d'urgence. La Directrice régionale a demandé que ces activités et d'autres mesures d'anticipation bénéficient d'un préfinancement, notamment l'achat de vivres en temps opportun destiné à réduire les coûts.
85. Les programmes de repas scolaires constituaient une composante majeure du travail du PAM dans la région, et les coopératives de petits exploitants agricoles assuraient à cet égard l'approvisionnement en aliments locaux nutritifs. Une mobilisation croissante au sein de la Coalition pour l'alimentation scolaire et à la faveur du Forum régional sur l'alimentation scolaire, tenu à Mexico, favorisait les échanges d'expériences et de capacités entre les pays. En Amérique latine et dans les Caraïbes, plus de 40 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë; le PAM en avait secouru 7,2 millions directement, dans le cadre de ses opérations, tandis que des millions d'autres avaient indirectement bénéficié de ses activités axées sur le renforcement des capacités des pays.
86. Des investissements avaient été réalisés dans la planification stratégique des effectifs, consacrés notamment à la formation du personnel et des partenaires du PAM, à des initiatives portant sur les services médicaux et la santé mentale, aux échanges de personnel entre les bureaux de pays, ainsi qu'à des campagnes sur la diversité, l'équité et l'intégration menées à l'intention du personnel du PAM. Les bureaux de pays poursuivaient la mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner, et ceux de la Colombie, du Guatemala et d'Haïti avaient atteint 76 pour cent de leurs objectifs pour le troisième trimestre.

87. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale et le personnel du PAM pour leur travail dans la région et souligné combien il importait de faciliter l'accès du PAM aux fonds destinés à l'action climatique et à d'autres sources de financement novateur. En particulier, ils se sont félicités du travail mené par le PAM pour faire face à la crise climatique et venir en aide aux migrants et aux réfugiés. Un membre du Conseil a prié le PAM de mettre en commun les connaissances et les pratiques optimales en matière d'initiatives climatiques, et deux membres ont demandé à leurs collègues de travailler avec la direction afin que puissent être surmontés les obstacles entravant l'accès du PAM au financement de l'action climatique.
88. De nombreux membres du Conseil ont félicité le PAM d'avoir su adapter ses opérations aux difficultés logistiques et aux problèmes de sécurité en Haïti. Constatant que les opérations du PAM dans ce pays avaient démontré qu'il était possible de conjuguer des interventions d'urgence immédiates et un soutien à plus long terme, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'y maintenir une position impartiale et neutre et de faire participer les donateurs, les autres partenaires et le Gouvernement haïtien à la conception et à l'exécution des interventions humanitaires. Un membre du Conseil a encouragé le PAM à recourir davantage à l'assurance et au financement des risques de catastrophe en Amérique centrale.
89. Soulignant la nécessité d'attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur la situation régnant dans la région, les membres du Conseil ont demandé aux donateurs d'accroître leurs investissements en faveur des opérations du PAM dans les pays, deux d'entre eux mentionnant les effets néfastes des mesures coercitives unilatérales sur l'économie de leurs pays.
90. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, la Directrice régionale a pris note des observations formulées et indiqué que le PAM réfléchissait aux moyens d'adapter ses systèmes afin de faciliter l'accès au financement de l'action climatique.

Ressources, questions financières et budgétaires

2024/EB.2/2 Plan de gestion du PAM pour 2025-2027

91. Lors de sa présentation du Plan de gestion, la Directrice exécutive a fait observer que celui-ci reflétait les observations recueillies durant les consultations tenues avec le Conseil et les discussions bilatérales. Grâce à l'approche retenue, le PAM avait pu adopter un budget administratif et d'appui aux programmes révisé pour 2024 et s'atteler à l'élaboration du budget pour 2025, ce qui le plaçait en bonne posture pour répondre aux défis et saisir les possibilités à venir, tout en poursuivant l'exécution de sa mission cruciale.
92. Le Directeur de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a décrit succinctement les différents éléments du plan soumis au Conseil pour approbation.
93. Les membres du Conseil se sont félicités du plan et ont salué les efforts déployés par le PAM pour s'acquitter de son mandat dans des circonstances de plus en plus difficiles. Plusieurs des membres qui se sont exprimés se sont dits satisfaits de l'accent particulier mis sur les interventions d'urgence, bien qu'un membre ait souligné la nécessité de recentrer progressivement l'action sur le renforcement de la résilience et la résolution des causes profondes de la faim et de la pauvreté.

94. Constatant avec inquiétude que les contributions prévisionnelles pour 2025, s'établissant à 8 milliards de dollars, couvraient moins de la moitié des besoins estimés, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à diversifier sa base de donateurs; à donner la priorité aux partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et les institutions financières internationales; et à élaborer des argumentaires et messages convaincants pour mettre en avant l'impact concret obtenu grâce aux contributions des donateurs. Le PAM a également été invité à analyser les facteurs expliquant la croissance des dons de particuliers et à entretenir cette tendance positive en développant ses partenariats avec des fondations philanthropiques et des entités du secteur privé, tout en renforçant ses plateformes numériques, en faisant appel à des marchés inexploités et en promouvant des solutions de don innovantes. Plusieurs membres ont demandé des informations actualisées sur la performance du modèle de mobilisation de fonds auprès des particuliers.
95. En outre, il a été conseillé au PAM d'accélérer la mise en place de systèmes robustes d'alerte rapide et de mécanismes de financement fondés sur les prévisions; d'adopter des mécanismes de financement taillés sur mesure, tels que les instruments de financement liés aux risques climatiques et les conversions de créances au profit des États fragiles et à faible revenu; de présenter un plan afin de développer à une échelle sensiblement plus grande les mesures d'anticipation; de continuer, là où c'était possible, de mettre fortement l'accent sur l'assistance monétaire; et de consolider son engagement en faveur de la conclusion d'accords de partage de données et de l'amélioration des modalités d'interopérabilité, y compris avec des entités autres que celles des Nations Unies.
96. La direction a présenté des informations supplémentaires sur les financements, faisant état de progrès satisfaisants au regard d'un certain nombre d'initiatives visant à mettre à profit les financements provenant de fonds et de donateurs, dont des institutions financières internationales, et de nouvelles approches, telles que les fonds jumelés, les cofinancements et les financements mixtes, étaient à l'étude dans le cadre de la stratégie en matière de mécanismes de financement novateurs. Le PAM envisageait aussi d'utiliser à titre pilote des mécanismes de financement liés aux risques climatiques, tels que les obligations catastrophes – déjà employées pour les séismes et les ouragans –, afin d'évaluer leur application potentielle aux sécheresses. Les fonds verticaux étaient toutefois plus complexes, surtout parce que le PAM, en raison de son modèle de financement et de ses coûts d'appui indirects, ne pouvait se positionner comme un partenaire compétitif pour certains des fonds pour le climat.
97. Un membre, rebondissant sur la question du financement vertical, a souligné l'importance de la diversification des fonds et a invité le PAM à tenir des échanges informels avec le Conseil de sorte à discuter de la façon dont les membres pourraient aider le PAM à devenir suffisamment compétitif pour accéder aux financements de l'action climatique.

2024/EB.2/3 Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM

98. Le Président de la Bundesrechnungshof, Auditeur externe du PAM, a présenté le rapport sur les constatations issues des audits sur le terrain. Le Responsable du contrôle des risques a ensuite présenté la réponse de la direction et souligné que le taux de classement des recommandations précédemment mises en évidence par l'Auditeur externe, qui s'établissait à 77 pour cent, témoignait de l'engagement sans cesse renouvelé du PAM à mettre en œuvre les recommandations dans les délais prescrits. Le PAM continuerait d'assurer le suivi des recommandations en suspens et d'en rendre compte.

99. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport de l'Auditeur externe et se sont dits satisfaits de la réponse de la direction. Plusieurs membres ont dit particulièrement apprécier l'attention portée par l'Auditeur externe aux suites données aux recommandations issues des précédents audits. Le PAM a été invité à accélérer la mise en œuvre des recommandations en suspens et à tenir le Conseil d'administration informé sans délai et de manière transparente de l'état d'avancement des recommandations et des éventuelles difficultés qui se présenteraient.
100. Une membre a constaté avec satisfaction la détermination de la direction à renforcer l'utilisation des documents de procédure et de nature stratégique dans les bureaux de pays, dans le but d'améliorer les opérations au niveau des pays selon une approche coordonnée et systématique, mais un autre a plaidé pour l'organisation rapide d'un exercice de renforcement des capacités au profit des fonctionnaires de terrain, compte tenu de la performance des directeurs de pays.
101. De nombreux membres se sont dits inquiets de l'absence de vérifications ponctuelles pour 94 pour cent des partenaires coopérants. Le PAM a été invité à indiquer les mesures qu'il prévoyait de prendre pour faire appliquer les orientations en vigueur en la matière et à donner la priorité à la formation des partenaires dans le domaine de la documentation et de l'information financières. Bien qu'un membre ait déclaré que cette question soulevait d'autres inquiétudes au sujet de la responsabilité des partenaires et des attentes dans d'autres domaines, tels que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, il a été généralement admis que les problèmes concernant les partenaires coopérants seraient réglés dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner.
102. Une membre a pris note avec préoccupation du constat selon lequel les bureaux régionaux n'avaient pas mené de missions de supervision dans les bureaux de pays opérant dans des environnements à haut risque et, se faisant l'écho du sentiment exprimé par plusieurs autres membres, elle s'est félicitée de la recommandation visant à différencier clairement les rôles de contrôle et d'appui des bureaux régionaux dans le cadre de la réorganisation en cours.
103. Il a également été conseillé au PAM de tenir des réunions de suivi trimestrielles avec les bureaux de pays de sorte à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de contrôle et à résoudre les éventuelles difficultés mises en évidence, ainsi que de renforcer entre les bureaux la communication et le partage d'informations sur les recommandations. Les membres ont également encouragé le PAM à élaborer un plan visant à remplacer progressivement les consultants par du personnel permanent, afin de garantir la continuité et le rapport coût-efficacité des opérations, ainsi qu'à mettre en place une base de données regroupant les informations extraites des rapports de synthèse, éventuellement en les classant par thème, qui serait référencée et utilisée dans la gestion des risques.
104. Le Président de la Bundesrechnungshof a remercié les membres pour leurs observations et insisté sur le fait que le travail de l'Auditeur externe respectait les principes de neutralité et d'objectivité. Le Directeur du Bureau de l'Auditeur externe a indiqué qu'il était possible que l'Auditeur externe se rende plusieurs fois dans certains bureaux de pays au cours de son mandat de six ans. Il a ajouté qu'il faudrait faire figurer l'information relative à la part des financements transitant par les partenaires coopérants dans les états financiers, et que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour renforcer la fonction de supervision des bureaux régionaux, notamment au travers des nouveaux mandats en cours d'élaboration.

105. La direction a reconnu que, bien que les vérifications ponctuelles des partenaires coopérants soient inscrites dans les orientations transmises aux bureaux de pays, un suivi complet n'avait pas été assuré. Il était toutefois prévu que ces vérifications deviennent une mesure d'assurance clé dans un cadre global d'assurance applicable à la gestion des partenaires coopérants, lequel accorderait en outre une attention prioritaire à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le PAM disposait d'un système de suivi de l'application des recommandations relatives au contrôle. La réorganisation en cours visait à renforcer l'obligation de rendre compte et la performance des directeurs de pays, ainsi que la fonction de supervision.

Questions diverses

2024/EB.2/4 Second rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance

106. Le président du groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance a présenté le rapport, dans lequel étaient proposées pour approbation 8 recommandations et 19 recommandations subsidiaires portant sur des domaines divers, dont la rationalisation des documents du Conseil; la mise à jour du cadre d'élaboration des politiques et du cadre de contrôle du PAM; les documents relatifs à l'obligation de rendre compte; le déroulement des réunions informelles; un processus de consultation simplifié pour les plans stratégiques de pays (PSP); et les rôles et responsabilités et les méthodes de travail du Bureau. Le groupe de travail avait achevé l'examen de l'ensemble des recommandations issues du rapport de la consultante indépendante et avait commencé à examiner les recommandations émanant d'autres initiatives de gouvernance. Il entendait conclure son examen et présenter son rapport final au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2025.
107. Remerciant les membres du groupe de travail pour leur travail assidu, plusieurs membres du Conseil ont salué les solides mécanismes de contrôle du PAM, indiquant que l'examen de la gouvernance était l'occasion de cerner des pistes permettant au Conseil de se montrer plus efficient et plus efficace dans son rôle d'orientation stratégique et de contrôle auprès du PAM. Un membre a félicité le groupe de travail d'avoir achevé cette tâche en un temps record, tandis qu'un autre a estimé que son fonctionnement était un exemple de bonne pratique. Certaines recommandations, telles que celles portant sur l'élection du Bureau en janvier et l'utilisation d'outils numériques pour optimiser les consultations, ont suscité un vif soutien. Deux membres ont préconisé l'adoption de modalités souples pour la mise en œuvre des recommandations, afin d'assurer l'efficacité du processus.
108. Un membre s'est dit déçu de ce que l'examen de la gouvernance n'ait pas abouti à des changements plus radicaux, faisant observer qu'il était possible de réduire l'attention portée aux questions de procédure aux sessions officielles et de créer une charge de travail plus gérable, en particulier pour les petites délégations. Il s'est félicité de la proposition de l'Auditeur externe concernant la réalisation d'un examen plus approfondi avec le soutien de spécialistes du système des Nations Unies, tels que les membres du Corps commun d'inspection. Pour un autre membre, il fallait se garder de diminuer le temps consacré aux questions opérationnelles durant les sessions du Conseil.
109. Une question a été posée sur l'intérêt que le groupe de travail avait à examiner les rapports d'organes n'ayant aucun lien avec la structure de gouvernance du PAM, tels que l'évaluation récente du PAM par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).

110. Le président du groupe de travail a remercié les membres du Conseil pour leurs observations. Concernant les informations d'ordre opérationnel, il a précisé que les PSP continueraient d'être présentés au Conseil à ses sessions officielles, conformément à l'usage; la proposition visait à abandonner les tours d'horizon régionaux et à présenter les questions opérationnelles marquantes dans le cadre de l'exposé oral sur les besoins humanitaires et les problèmes d'ordre opérationnel. S'agissant de l'évaluation du MOPAN, le groupe de travail était convenu que les recommandations figurant dans le rapport n'étaient pas pertinentes au regard de l'examen de la gouvernance.

Questions d'organisation et de procédure

2024/EB.2/5 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026

111. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le document, dans lequel étaient pris en compte les changements qu'il avait été recommandé d'apporter dans le rapport intérimaire sur l'examen de la gouvernance en cours: les catégories de points figurant dans le programme de travail avaient été remaniées (ajouts ou modifications) conformément aux cadres de gouvernance du Conseil; les types de décisions que le Conseil devait prendre avaient été ramenés de trois à deux et étaient désormais assortis de la mention "pour décision" ou "pour information"; les points susceptibles d'être abordés sans faire l'objet d'une présentation particulière lors d'une session du Conseil avaient été écartés. Le Secrétaire a rappelé au Conseil la procédure à suivre pour introduire des informations actualisées ou des ajouts dans le programme de travail par l'entremise du Bureau du Conseil d'administration.
112. S'exprimant au nom d'une liste électorale, un membre du Conseil a pris la parole pour dire qu'elle approuvait le programme de travail. Elle a dit espérer que la politique d'ancrage local à venir comblerait certaines lacunes dans les initiatives menées par le PAM pour renforcer les capacités des administrations et organisations locales et inciterait celui-ci à donner la priorité aux partenariats locaux.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2024/EB.2/6 Plan stratégique de pays provisoire – Ukraine (2025–2027)

113. Présentant le plan stratégique de pays provisoire (PSPP) établi pour l'Ukraine, le Directeur de pays a indiqué que 90 pour cent de l'assistance fournie au titre du plan était destinée aux personnes vivant à proximité des lignes de front. Le PAM fournissait une assistance alimentaire aux personnes vulnérables résidant dans des institutions et des habitats collectifs, ainsi qu'un complément de pension à 400 000 retraités et personnes handicapées, et contribuait à une initiative de déminage, menée conjointement avec la FAO. Le Gouvernement avait fait des programmes de repas scolaires une priorité afin de soutenir l'éducation, et l'initiative du Président intitulée "Céréales en provenance d'Ukraine" avait permis de nourrir 11 millions de personnes dans 14 pays. Le PAM avait fait appel aux achats locaux pour 82 pour cent de son assistance alimentaire en Ukraine.
114. Les membres du Conseil ont salué le fait que le PSPP conjugait des interventions face aux crises et des activités destinées à rétablir les moyens d'existence et à promouvoir la résilience à long terme, lesquelles contribuaient indirectement à la sécurité alimentaire mondiale compte tenu des exportations courantes de produits ukrainiens. Ils ont félicité le peuple et le Gouvernement ukrainiens pour l'initiative "Céréales en provenance d'Ukraine" et les ont remerciés d'avoir accueilli le premier sommet régional européen de la Coalition pour l'alimentation scolaire.

115. Les membres du Conseil ont dit apprécier l'étroite collaboration nouée par le PAM avec le Gouvernement, ainsi que les mesures prévues pour renforcer les capacités des acteurs locaux du système alimentaire ukrainien, en préparation du transfert des responsabilités associées à ses interventions. Toutefois, un membre du Conseil a émis des doutes sur le fait que le Gouvernement soit en mesure de développer suffisamment ses capacités financières et techniques pour étendre ses programmes de protection sociale pendant la période couverte par le PSPP, compte tenu de la gravité du conflit. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il était important que le PAM agisse dans les limites de son mandat et travaille en synergie et en complémentarité avec ses partenaires du système des Nations Unies dans des domaines tels que le déminage. Un membre s'est enquis des règles de diligence requise et de protection qui s'appliquaient aux partenaires du PAM intervenant en première ligne.
116. Les membres du Conseil ont salué l'intervention humanitaire équitable et inclusive menée par le PAM au profit des personnes vulnérables, dont les femmes, les filles et les personnes handicapées; la prise en compte dans le cadre du PSPP au projet global relatif aux assurances à donner; l'attention privilégiée accordée à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans l'ensemble de ses opérations et sa collaboration avec les partenaires; la ventilation des données de suivi par sexe, par âge et par handicap; et l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour supprimer les doublons dans l'enregistrement des bénéficiaires.
117. Plusieurs membres du Conseil ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'évolution des modalités de transfert du PAM, qui étaient passées d'une assistance monétaire à usages multiples à la modalité "espèces contre nourriture". Ils ont encouragé le PAM à revenir rapidement à une assistance monétaire à usages multiples et à s'appuyer sur des données actualisées issues d'évaluations des besoins pour prendre ses décisions concernant les modalités de transfert, tout en suivant les directives de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en se concertant avec d'autres organismes pour répondre aux besoins non alimentaires, et en veillant à ce que les populations touchées comprennent les raisons sous-tendant les décisions adoptées au sujet du ciblage des bénéficiaires et des modalités d'assistance. Là où une assistance alimentaire en nature était nécessaire, les approvisionnements devaient être assurés localement.
118. Un membre a exprimé son inquiétude concernant les récentes attaques perpétrées contre les centres de distribution du PAM, et divers appels ont été lancés pour qu'un accès humanitaire sûr et sans entrave soit assuré pour tous les bénéficiaires.
119. Répondant aux points soulevés, la direction a indiqué que le recours aux transferts "espèces contre nourriture" faisait suite au renchérissement des coûts, lequel avait exclu toute possibilité de maintenir les niveaux d'aide prévus; un retour complet aux transferts monétaires à usages multiples ne pourrait se faire sans l'inscription de financements additionnels au budget du PSPP.
120. La représentante de l'Ukraine a remercié les donateurs et le PAM pour leur soutien et a décrit succinctement quelques-unes des activités menées par son pays de concert avec le PAM, ainsi que les objectifs qu'il s'était fixés pour l'avenir.

Questions de politique générale

2024/EB.2/7 Mise à jour de la politique en matière de résilience

121. La direction a présenté la politique mise à jour, qui précisait la vision et l'approche programmatique du PAM concernant le renforcement de la résilience, lesquelles étaient fondées sur les domaines où le PAM disposait d'un avantage relatif. La politique avait fait l'objet d'un processus exhaustif de consultations internes et externes, comprenant plusieurs cycles d'examen interne et d'échanges avec d'autres organismes ayant leur siège à Rome et partenaires des Nations Unies.
122. Les membres du Conseil ont salué la politique et félicité le PAM du vaste processus de consultation entrepris ainsi que de la qualité du projet final de texte ainsi établi. Ils ont dit particulièrement apprécier son approche centrée sur la personne, notamment l'attention portée à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, des filles et des personnes marginalisées, ainsi que l'importance accordée au nexus action humanitaire-développement-paix. Les membres du Conseil ont aussi approuvé le fait que le PAM tirait parti des achats locaux et régionaux; l'accent mis sur les programmes axés sur la nutrition; l'amélioration des moyens d'existence au travers de la consolidation du capital naturel, physique, financier, humain et social; et le renforcement des capacités et systèmes locaux. Deux membres ont évoqué l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et ont demandé qu'il soit fait spécifiquement mention de l'utilité que revêtait ce mécanisme dans la promotion du partage des savoirs, des technologies et des données d'expérience.
123. S'agissant de la mise en œuvre de la politique, certains membres ont appelé à l'adoption d'une approche contextualisée, fondée sur les principes de complémentarité, de partenariat et de responsabilité, ainsi que sur la notion d'avantage relatif. Ils ont également souligné qu'il était important de mettre en balance le travail en faveur de la résilience et l'assistance humanitaire et de faire le lien entre ces axes de travail.
124. Le PAM a été invité à continuer de respecter les principes humanitaires; à mettre en relation de manière constructive ses efforts axés sur la résilience et les capacités existantes des acteurs locaux et des partenaires; à étendre ses partenariats, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, en mettant à profit les avantages relatifs de chacun; à émettre des orientations complémentaires sur les partenariats avec les gouvernements au service du renforcement de la résilience; à mieux mettre à profit son rôle de rassembleur afin de réunir les acteurs opérationnels le long du nexus action humanitaire-développement-paix, y compris à l'appui de l'ancrage local; à poursuivre sa réflexion sur les domaines où il produisait la plus grande valeur ajoutée et à élaborer une méthode solide afin de déterminer selon quelles modalités et dans quels domaines son action contribuait le plus efficacement à la réduction de l'assistance humanitaire fournie; à promouvoir les technologies de l'information et des communications au niveau des pays; à veiller à ce que les plans d'action pour la résilience comprennent une stratégie de retrait claire et à assurer, à cette fin, la création d'actifs matériels utiles à la génération de revenus; à fournir le soutien et les orientations nécessaires aux bureaux de pays; et à continuer de suivre, de mesurer et d'évaluer l'impact de ses activités en faveur de la résilience sur la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens d'existence et la cohésion sociale.
125. Un membre a demandé des informations plus détaillées sur la façon dont le PAM allait gérer les demandes simultanées d'interventions d'urgence vitales et d'interventions de renforcement de la résilience à plus long terme, dans un environnement où les financements étaient limités.

126. La direction a répondu que, le travail axé sur la résilience s'inscrivant dans un horizon à plus long terme, il était anticipé qu'il attire de nouvelles ressources par l'intermédiaire du PAM, mais aussi dans le cadre de partenariats et d'autres mécanismes. Le PAM reconnaissait que les partenariats avec les acteurs locaux, dont les communautés et les entités du secteur privé, étaient essentiels pour pérenniser les actions, et que la politique en matière de résilience était donc étroitement liée à la politique d'ancrage local. Le PAM était en outre conscient que l'apprentissage et la mutualisation, notamment au travers de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, étaient des éléments clés et qu'ils figureraient à ce titre dans le plan d'exécution de la politique.

2024/EB.2/8 Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques

127. Le Directeur du Service chargé du climat et de la résilience a présenté la politique actualisée en matière de changements climatiques qui avait été élaborée à la suite de consultations approfondies, notamment avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, les partenaires du système des Nations Unies et le Conseil. Dans cette politique, le PAM apportait des précisions sur sa contribution à l'action climatique menée à l'échelle nationale et internationale et consolidait, grâce à un cadre global, ses apports à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe et aux interventions en cas de catastrophe.
128. Se félicitant de la mise à jour de la politique, les membres du Conseil ont approuvé l'accent qui était mis sur les partenariats, y compris avec les acteurs locaux, et sur la nécessité de venir en aide aux communautés touchées par l'insécurité alimentaire et marginalisées. Les liens avec les politiques du PAM en matière de repas scolaires, de renforcement de la résilience, d'environnement, de problématique femmes-hommes et d'ancrage local ont été vus d'un bon œil, tout comme la clarification de la valeur ajoutée et de l'atout particulier du PAM dans l'action climatique mondiale, nationale et locale, en particulier son engagement en faveur de la préparation aux catastrophes grâce aux mesures d'anticipation. Il a également été pris note du soutien apporté par le PAM à un objectif mondial de financement de l'action climatique et à de nouveaux mécanismes de financement visant à garantir que les fonds parviennent aux personnes les plus vulnérables face aux répercussions des changements climatiques.
129. La mise en œuvre de la politique était au cœur des préoccupations, et les membres du Conseil ont apprécié le fait qu'elle ait été assortie d'un plan d'exécution chiffré. Le PAM a été instamment invité à renforcer les capacités du personnel et à veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées dans ce sens dans le plan de gestion et les PSP, le cas échéant. Notant le besoin pressant de mobiliser des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, les membres ont exhorté le PAM à exploiter des mécanismes de financement novateurs, à élaborer, avec le soutien du Conseil, une stratégie visant à améliorer son accès au financement de l'action climatique, et à établir un plan visant à concilier la politique avec la situation délicate en matière de financement.
130. Plusieurs membres ont également recommandé au PAM de maximiser les synergies avec la mise en œuvre d'autres politiques, en particulier la politique axée sur la résilience; d'informer régulièrement le Conseil des enseignements tirés de la mise en œuvre; de se concentrer sur les domaines dans lesquels il disposait d'un atout particulier et de renforcer ses partenariats avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et les autres partenaires des Nations Unies, tout en prenant soin de s'associer aux acteurs les mieux placés; d'intensifier les mesures d'anticipation et de renforcer ses capacités en matière de gestion des risques de catastrophe; de mener davantage de programmes conjoints et d'activités conjointes d'évaluation, de communication de l'information et d'apprentissage; d'évoquer ses partenariats dans ses rapports; de recourir largement à l'approche agroécologique; de mesurer attentivement la contribution de son action climatique à la réduction des besoins en matière d'assistance alimentaire humanitaire; de prendre en

considération les informations relatives aux risques climatiques et à la vulnérabilité lors de la conception des PSP et de suivre l'incidence des programmes; d'adopter dès le départ une vision à long terme assortie d'une stratégie de retrait coordonnée avec les autorités nationales, le secteur privé et les communautés locales; et de tenir compte dans la politique du défi que représentent les changements climatiques pour les petits États insulaires en développement.

131. Les membres ont demandé un complément d'information sur la manière dont le PAM aidait les pouvoirs publics à accéder au financement de l'action climatique, sur les mesures visant à faciliter l'accès direct des personnes touchées au financement de l'action climatique, sur la capacité du personnel d'exécuter la politique et sur les possibilités de partenariats avec les communautés locales.
132. En réponse aux questions sur le financement, la direction a indiqué que le PAM travaillait à sa première obligation-catastrophe en vue de lever des financements supplémentaires destinés à être prépositionnés. Le PAM avait aidé 31 gouvernements à mobiliser 255 millions de dollars auprès de fonds multilatéraux pour le climat pour mettre en œuvre des priorités nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques, et il en avait aidé 27 autres à élaborer des propositions d'une valeur de 360 millions de dollars. Il prévoyait de collaborer avec le Gouvernement brésilien, qui assurait la présidence de la trentième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de mettre en commun des études de cas sur l'action climatique, notamment dans les régions les plus fragiles et les plus touchées par les conflits. La direction s'est également réjouie à la perspective de réfléchir avec le Conseil à la manière dont le PAM pourrait adapter ses systèmes de manière à mieux aider les communautés qui étaient en première ligne et les gouvernements à accéder aux fonds pour le climat, notamment le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices. En ce qui concerne les moyens humains, le PAM prévoyait d'examiner les modalités contractuelles en vigueur afin de s'assurer qu'elles étaient adaptées aux objectifs escomptés.

2024/EB.2/9 Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires

133. Dans son exposé, la Directrice du Service chargé des repas scolaires et de la protection sociale a mis en avant les principaux aspects de la politique actualisée, notamment: l'approche adoptée par le PAM pour soutenir les programmes de repas scolaires publics, pris en main par les instances nationales, autonomes et autofinancés; l'institutionnalisation de la Coalition pour l'alimentation scolaire, dont le PAM assurait le secrétariat; les mesures visant à généraliser une approche des repas scolaires fondée sur les systèmes alimentaires; une plus grande attention portée aux repas scolaires dans les environnements fragiles; la clarification de la corrélation entre les repas scolaires, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes; une approche plus affinée des partenariats; la prise en compte des repas scolaires dans les approches axées sur l'éducation durable.
134. Les membres du Conseil ont salué les objectifs et le niveau d'ambition de la politique actualisée et ont exprimé leur soutien particulier à l'accent mis sur la transformation des systèmes alimentaires et l'action climatique, la prise en compte des femmes, des jeunes et des peuples autochtones, l'innovation, en particulier les mécanismes de financement novateurs, les plans de suivi et d'évaluation, et la ventilation des données par sexe, par âge et par handicap. Le renforcement en continu de ses partenariats et la mobilisation de donateurs non habituels ont été jugés essentiels à l'exécution de la politique actualisée.

135. Le développement de la Coalition pour l'alimentation scolaire et le rôle joué par le PAM qui en assure le secrétariat ont été largement salués. De nombreux intervenants ont félicité le PAM de son évolution continue vers un rôle de facilitateur, même si l'une d'entre eux lui a recommandé de veiller à disposer de moyens suffisants pour répondre à la demande de renforcement des capacités dans le domaine des repas scolaires. Un autre membre a estimé que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient jouer un rôle plus important dans le renforcement des capacités.
136. Les membres ont demandé que soient clairement articulées les activités de repas scolaires à mener dans les situations humanitaires, en tenant compte notamment des risques de conflit. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait que soient dressés des plans d'action réalistes pour le transfert de la responsabilité des programmes de repas scolaires aux instances nationales afin d'en garantir la viabilité. Un autre membre a exhorté le PAM à prendre des décisions adaptées à chaque pays plutôt que d'adopter une approche globale vis-à-vis du transfert de la responsabilité des opérations liées aux programmes.
137. Le PAM a été encouragé à donner la priorité aux programmes de repas scolaires mis en place dans les pays à faible revenu, à prêter une plus grande attention à la protection de l'enfance dans le cadre des repas scolaires, à se concentrer sur la qualité nutritionnelle plutôt que sur la teneur en calories des repas, à explorer les avantages multisectoriels éventuels, tels que la mise en place d'initiatives dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et à analyser le potentiel des programmes de repas scolaires en matière de création d'emplois. Des informations supplémentaires ont été demandées sur le ciblage, l'établissement de rapports, la durabilité et le suivi, ainsi que sur la manière dont le PAM entendait garantir l'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes touchées, les mécanismes classiques de remontée de l'information étant dans l'ensemble inadaptés aux enfants.
138. Remerciant les membres du Conseil de leurs observations et de leur soutien, la Directrice a déclaré que le PAM renforçait ses méthodes de ciblage pour les repas scolaires en mettant l'accent sur les contextes de fragilité dans les pays à faible revenu. En ce qui concerne la durabilité, une cinquantaine de gouvernements étaient déjà passés à des programmes gérés au niveau national, et le PAM examinait les enseignements à retenir dans ce domaine. Pour ce qui est de l'établissement de rapports, le Conseil serait informé par l'entremise du Rapport annuel sur les résultats et de la *Situation de l'alimentation scolaire dans le monde*. La Directrice a proposé que soient organisées des discussions bilatérales sur les autres questions soulevées.

Point sur l'application de la politique du PAM en matière de transferts monétaires

139. Dans son exposé, la Chef du Service chargé des garanties en matière d'exécution a indiqué que le PAM était désormais mieux à même de transférer rapidement de l'argent aux populations, et qu'il avait fait des progrès considérables concernant la publication d'orientations, l'amélioration des mesures visant à donner des assurances, la simplification des processus internes et la fourniture d'un appui supplémentaire dans les situations d'urgence. Dans un nombre grandissant d'opérations, l'approche consistait à donner la priorité aux méthodes de transfert d'argent qui recueillaient la préférence des populations. La mise en œuvre de la politique en matière de transferts monétaires avait également conduit à une augmentation des sommes versées directement sur des comptes détenus par des femmes.

140. Les membres du Conseil ont pris acte de la croissance considérable des transferts de type monétaire dans les modalités d'intervention du PAM, du rôle de chef de file joué par celui-ci dans ce domaine ainsi que du transfert de compétences en matière d'assistance monétaire qu'il opérait au profit des gouvernements, notamment au travers de l'élaboration d'outils et d'orientations. Un membre a toutefois estimé qu'il était possible de mieux contextualiser les orientations, en les faisant traduire dans les langues locales et en proposant des formations suffisantes concernant leur application. S'agissant des opérations en Ukraine, un membre a demandé des informations complémentaires sur la décision d'interrompre les transferts monétaires à usages multiples, ajoutant que l'approche retenue avait aggravé la fragmentation de l'aide et réduit la responsabilité à l'égard des personnes touchées.
141. Les membres ont félicité le PAM d'avoir intégré la problématique femmes-hommes et les questions d'inclusion dans les modalités d'exécution de la politique. Plusieurs d'entre eux ont exhorté le PAM à faire en sorte que le choix entre une assistance monétaire à usages multiples ou une assistance de type "espèces contre nourriture" repose systématiquement sur une évaluation des besoins et les préférences des bénéficiaires. Le PAM a également été encouragé à mettre l'accent sur la protection des données dans le contexte des transferts monétaires et à veiller à ce que la valeur des transferts soit toujours rattachée à un indice de prix.
142. Plusieurs membres ont demandé aux donateurs d'accroître leurs contributions pour remédier au déficit chronique de ressources qui mettait en péril l'exécution de la politique. Des inquiétudes ont été soulevées quant aux incidences de la dissolution de la Division des transferts de type monétaire au cours de la restructuration du Siège du PAM et de la réaffectation de ses missions à d'autres divisions. Deux membres ont souligné l'importance de la coordination et d'un niveau d'effectifs suffisant au bon niveau de compétences, en particulier en interne.
143. Constatant qu'avec la diminution des financements, la production de données factuelles n'était plus une priorité, un membre a prié instamment le PAM de continuer de mesurer les indicateurs d'effet direct et d'en rendre compte. Plusieurs membres se sont félicités des efforts déployés par le PAM pour renforcer sa collaboration avec les partenaires du Groupe consultatif mondial sur l'assistance en espèces en vue de l'élaboration d'indicateurs de performance relatifs à la coordination de l'assistance monétaire. Un membre a proposé la création d'un groupe des amis de l'assistance monétaire.
144. La Chef du Service chargé des garanties en matière d'exécution a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et leur soutien. Elle a expliqué que, pour toutes les opérations d'assistance monétaire, des évaluations détaillées étaient menées pour cerner et atténuer les risques relatifs à la confidentialité et à la protection. Le PAM avait conservé son savoir-faire interne en matière de transferts monétaires après la restructuration. Le choix d'une assistance monétaire à usages multiples ou de transferts destinés exclusivement à l'achat de nourriture dépendait du contexte – concernant en particulier les transferts monétaires en Ukraine, si le PAM optait pour des transferts à usages multiples, le coût de l'assistance s'établirait à 2,2 milliards de dollars. Des mécanismes étaient en place pour donner des assurances quant aux transferts monétaires tout au long du processus de transfert. Le Cadre de résultats institutionnels englobait les activités liées à la problématique femmes-hommes, à la protection et à l'inclusion, et des indications claires étaient disponibles quant à la manière dont les bureaux de pays devaient cibler les femmes dans le cadre des transferts de type monétaire afin d'atténuer des risques spécifiques. Le PAM s'employait également à faire en sorte que les prestataires de services financiers et les organismes de réglementation des pays mettent en place les mesures nécessaires à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le contexte des opérations d'assistance monétaire.

2024/EB.2/10 Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025

145. La direction a présenté le Cadre révisé de résultats institutionnels, lequel comprenait 40 nouveaux indicateurs, qui venaient s'ajouter à ceux figurant déjà dans le Cadre approuvé en 2022, ce qui portait le total à 191. Après deux années d'utilisation pilote, les nouveaux indicateurs avaient été intégrés au recueil d'indicateurs et au guide institutionnel, et étaient accessibles au public. Des consultations avec les parties prenantes internes du PAM étaient menées afin de veiller à ce que tous les indicateurs du Cadre soient harmonisés avec le nouveau Plan stratégique en cours d'élaboration, lequel devait être présenté à la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil.
146. Les membres du Conseil se sont félicités du Cadre révisé de résultats institutionnels, affirmant qu'il reflétait l'attachement du PAM à la transparence et à l'obligation de rendre compte. En particulier, ils se sont dits satisfaits de l'inclusion d'indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, à la prise en compte des risques de conflit, à l'inclusion du handicap, à la protection, à l'obligation de rendre compte et au pourcentage de fonds destinés aux intervenants locaux et nationaux. Concernant ce dernier indicateur, ils ont encouragé le PAM à en définir les modalités de suivi, à préciser la façon dont il serait intégré à la politique en matière d'ancrage local, et à suivre le pourcentage de femmes recrutées sur des contrats de courte durée et de durée déterminée.
147. Saluant l'engagement du PAM en faveur de la ventilation des données par âge, par sexe, par handicap et selon d'autres caractéristiques – une mesure qui faciliterait le recensement et le ciblage des groupes de population vulnérables ainsi que l'ajustement des programmes en fonction des besoins particuliers de ces derniers –, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de définir une approche structurée pour la ventilation et l'analyse des données dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des programmes. Ils ont aussi recommandé que les données relatives à la consommation alimentaire tirées des enquêtes nationales auprès des ménages soient utilisées dans l'analyse de la prévalence de la sous-alimentation, et que le recueil et la publication des données se fassent dans le respect de la confidentialité de l'information. Ils ont dit attendre avec intérêt les résultats de l'examen à mi-parcours du Cadre révisé de résultats institutionnels, lesquels éclaireraient l'élaboration du nouveau Plan stratégique.
148. Prenant note des observations formulées, la direction a réaffirmé sa détermination à présenter un nouveau Cadre de résultats institutionnels pour accompagner le nouveau Plan stratégique en novembre 2025.

Rapports d'évaluation**2024/EB.2/11 Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et réponse de la direction**

149. La Directrice de l'évaluation a présenté les principales constatations de l'évaluation, dont il était ressorti que le Plan stratégique pour 2022-2025 était particulièrement en phase avec les ambitions du PAM en tant qu'organisme humanitaire également engagé dans le renforcement de la résilience et la lutte contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. La direction avait commencé à mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'évaluation et adhéraient pleinement à 11 des 13 recommandations subsidiaires.

150. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'évaluation et la réponse de la direction, qui constituaient un bon point de départ pour élaborer le plan stratégique suivant. Les membres ont en particulier apprécié les constatations de l'évaluation relatives aux progrès accomplis par le PAM sur la voie d'une programmation plus intégrée, à la diversification des sources de financement, à la hiérarchisation et à la planification de l'utilisation des ressources en ciblant les personnes les plus vulnérables, et au rôle de plus en plus important du PAM en tant que prestataire de services pour ses partenaires.
151. En écho aux recommandations issues de l'évaluation, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de définir plus clairement la vision à long terme, les priorités et les atouts particuliers du PAM, notamment en ce qui concerne son programme visant à changer la vie et son rôle le long du nexus action humanitaire-développement-paix. Le PAM devrait également continuer de rationaliser ses systèmes et processus internes, préciser le rôle du Siège et des bureaux régionaux s'agissant d'appuyer les bureaux de pays, et veiller à ce que le personnel dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau plan stratégique.
152. Les membres du Conseil ont instamment demandé à la direction d'intensifier les efforts visant à améliorer la qualité du financement, notamment en dialoguant avec les États membres, et de davantage adapter le nouveau plan stratégique compte tenu des prévisions réalistes en matière de financement émanant des donateurs. Les membres ont appelé les partenaires de financement à fournir des ressources plus souples et plus prévisibles, et le PAM à renforcer ses partenariats, notamment en adoptant des approches novatrices, axées sur la mobilisation stratégique et la recherche de financements.
153. Se félicitant de l'importance grandissante qu'accordait le PAM aux questions transversales, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de budgétiser ces travaux et de trouver des moyens d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la concrétisation des priorités transversales. Une membre a suggéré que l'ancrage local fasse partie des questions transversales figurant dans le nouveau plan stratégique. Plusieurs membres du Conseil ont repris les appels lancés dans l'évaluation en faveur d'une collecte plus stratégique de données factuelles susceptibles d'être utilisées dans la prise de décisions, ainsi que d'une meilleure diffusion de l'information, notamment en interne et auprès des communautés touchées.
154. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt de recevoir des informations plus claires sur les atouts particuliers du PAM dans le cadre du programme visant à changer la vie, qui devait être présenté dans un livre blanc en février 2025.
155. En réponse aux observations des membres du Conseil, la Directrice de l'évaluation a précisé que la portée de l'évaluation étant vaste, les constatations en découlant ne se référaient qu'à la situation globale; les lacunes et les réalisations qui étaient mentionnées ne s'appliquaient pas nécessairement à toutes les situations couvertes. D'autres évaluations – de plans stratégiques de pays, d'impact, de politiques, etc. – contenaient plus de détails sur des aspects tels que les questions liées à la problématique femmes-hommes et à l'inclusion du handicap.
156. La direction a évoqué les travaux de recherche et autres qui étaient prévus tout au long de 2025 dans la perspective de l'élaboration du nouveau plan stratégique. Ce processus impliquerait de larges consultations avec le Conseil, d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des institutions financières internationales, des entités du secteur privé, ainsi que les communautés et les personnes auxquelles le PAM venait en aide.

2024/EB.2/12 Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées et réponse de la direction

157. La Directrice de l'évaluation a présenté la synthèse, fondée sur 47 évaluations menées entre 2020 et 2023. Dans l'ensemble, la synthèse avait montré que les partenaires coopérants jouaient un rôle essentiel, permettant au PAM de s'acquitter de son mandat, même si ce dernier ne tirait pas pleinement parti de leur savoir-faire. Les partenaires coopérants apportaient leurs précieux atouts, tels que la connaissance locale et des compétences techniques spécialisées, mais il subsistait des lacunes dans les capacités, parfois aggravées par le rythme de renouvellement du personnel. Les évaluations avaient révélé que les retards administratifs et la multiplication des contrats dans les mêmes zones géographiques nuisaient à l'efficacité des opérations. Elles avaient aussi montré que le recours à des accords de partenariat sur le terrain de longue durée améliorerait la qualité des partenariats; que les activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités répondaient en grande partie aux besoins des partenaires, malgré l'absence d'approche stratégique; et que les relations avec les partenaires coopérants devenaient plus transparentes, plus équitables et mutuellement plus profitables.
158. La Chef du Service chargé des garanties en matière d'exécution a présenté la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport, évoquant notamment la mise en place d'une feuille de route sur deux ans pour rationaliser, simplifier et renforcer la gestion des partenaires coopérants, laquelle couvrait divers aspects, dont la dématérialisation et le financement durable.
159. Les membres du Conseil ont pris acte du rôle crucial joué par les partenaires coopérants dans les opérations du PAM et la mise en place de solutions durables adaptées aux besoins sur le terrain. Une membre a prié instamment le PAM de s'appuyer sur les constatations issues de l'évaluation pour étayer l'élaboration de la politique en matière d'ancrage local. D'autres l'ont encouragé à continuer d'appuyer le renforcement des capacités des partenaires coopérants, en particulier pour ce qui concernait la gestion financière, le respect des normes humanitaires, la transparence, l'inclusion des femmes et des hommes, et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
160. Si un membre a estimé que les relations qu'entretenait le PAM avec les partenaires coopérants mettaient de plus en plus l'accent sur la collaboration, une autre était d'avis que nombre des partenariats s'inscrivaient encore dans une logique essentiellement transactionnelle. Un soutien s'est exprimé en faveur de la recommandation visant l'établissement d'un nombre accru de contrats pluriannuels dans le but d'améliorer la qualité des partenariats.
161. Tandis qu'une membre a fait remarquer que la synthèse n'abordait que superficiellement la gestion des risques et les mécanismes de conformité et de contrôle, plusieurs autres ont indiqué qu'il était crucial que le PAM renforce son cadre de suivi et d'évaluation de la conformité pour les partenaires coopérants, en utilisant des indicateurs clairs et des mécanismes de suivi efficaces, et en procédant à des audits réguliers et à des examens périodiques des résultats. Une des membres a dit apprécier les mesures prévues pour renforcer les vérifications ponctuelles, et deux d'entre eux se sont félicités des efforts actuellement menés pour élaborer des orientations et des politiques pour les entités gouvernementales intervenant en tant que partenaires coopérants.

162. Deux membres ont dit approuver l'intention du PAM de recourir à des outils permettant une gestion plus efficace des données, afin de favoriser le partage transparent des données et d'améliorer l'évaluation des besoins, la gestion des risques et le suivi des résultats des programmes et des activités de renforcement des capacités. D'autres ont souligné l'importance que revêtait la gestion des risques, en particulier au regard de la protection des données ou de la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, et un membre a sollicité des informations complémentaires sur l'approche du PAM en la matière.
163. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations et leur soutien, la Directrice de l'évaluation a indiqué que le respect des mécanismes de contrôle était généralement examiné dans le cadre des audits, et non des évaluations. La direction a pris note d'une demande visant à ce que la feuille de route sur deux ans soit présentée au Conseil sous forme de document. Des orientations sur la collaboration avec les gouvernements intervenant en tant que partenaires coopérants avaient été publiées récemment.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

2024/EB.2/13 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba (2021-2024) et réponse de la direction

164. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation, dont il ressortait que le PAM avait exploité son avantage relatif pour renforcer les capacités nationales dans les domaines de la gestion des risques, des interventions d'urgence et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à Cuba. Diverses mesures d'amélioration avaient été mises en évidence: il était notamment nécessaire d'améliorer la coordination avec les autres entités des Nations Unies, de renforcer la sensibilisation du Gouvernement cubain de sorte à résoudre des problèmes cruciaux, d'investir dans la communication et la gestion des savoirs, et de classer les activités du PSP par ordre de priorité.
165. Le Directeur de pays a salué les indications fournies par l'équipe d'évaluation avant de préciser les mesures adoptées pour donner suite aux recommandations présentées dans le rapport d'évaluation.
166. Les membres du Conseil ont remercié le personnel du PAM du dévouement dont il faisait montre pour sauver des vies, réduire la pauvreté et œuvrer aux côtés des populations de Cuba, notamment dans le cadre de la conduite d'interventions rapides face aux nombreuses crises climatiques qui frappaient le pays. Ils ont accueilli favorablement les constatations de l'évaluation relatives à la prise en compte systématique par le PAM de la problématique femmes-hommes et d'autres questions transversales dans ses interventions; au prépositionnement de stocks de vivres destinés à être utilisés en cas de situation d'urgence survenant brutalement; au renforcement des systèmes alimentaires locaux, lesquels avaient permis d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, tout en promouvant l'inclusion sociale et la résilience des personnes vulnérables; et aux contributions à l'amélioration des connaissances sur la nutrition et l'alimentation saine. Le PSP conciliait de manière adéquate l'assistance humanitaire et la coopération pour le développement, faisant du PAM un partenaire efficace au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.
167. Constatant que, grâce à son réseau de partenaires de confiance au niveau local, le PAM avait pu livrer des vivres dans des zones difficiles d'accès, les membres du Conseil l'ont invité à développer ses partenariats avec les organisations non gouvernementales à Cuba. Les membres ont aussi encouragé le PAM à intensifier sa collaboration avec les partenaires afin d'optimiser les systèmes de collecte et d'analyse des données et à continuer de centrer son action sur l'autonomisation des femmes et des filles, dans le but de produire des transformations en profondeur.

168. Répondant à la question posée par un membre du Conseil quant à la coordination de l'action du PAM avec celle des autres organismes ayant leur siège à Rome, la Directrice de l'évaluation a indiqué que l'évaluation avait mis en évidence l'existence de solides partenariats avec la FAO et le FIDA dans les domaines de la gestion des risques, de la nutrition, des interventions d'urgence et des filières agricoles.
169. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil de leurs observations et a illustré, à l'aide d'exemples, le travail mené par le PAM avec ses partenaires à Cuba.

2024/EB.2/14 Plan stratégique de pays – Colombie (2025-2028), y compris une présentation des résultats de l'évaluation ainsi que des recommandations issues du rapport succinct d'évaluation soumis au titre du point 6 c) 1)

170. En présentant les résultats de l'évaluation, la Directrice de l'évaluation a affirmé que le précédent PSP pour la Colombie, fondé sur des données factuelles, s'était révélé pertinent, mais que l'empressement du PAM à saisir de nouvelles possibilités de financement et à répondre aux demandes du Gouvernement avait conduit à un éparpillement de son action entre les différents domaines thématiques et zones géographiques. Le PAM avait complété les interventions menées par le Gouvernement face aux multiples crises humanitaires et était parvenu à venir en aide aux communautés les plus vulnérables. Des résultats avaient également été obtenus sur le plan de la cohésion sociale et de l'intégration socioéconomique, mais pas au niveau national. L'évaluation avait permis de cerner des pistes d'amélioration dans des domaines tels que le cadre conceptuel et stratégique du PSP; le renforcement des capacités et la prestation de services; la production de données factuelles et l'exploitation systématique des enseignements tirés de l'expérience; et la gestion de projet. Il était par ailleurs ressorti de l'évaluation que l'octroi de financements à affectation très spécifique et de dons à court terme, ainsi que la préférence accordée par les donateurs à certaines zones géographiques et à certains domaines thématiques, avaient nui à la planification à moyen et à long terme, pourtant essentielle au renforcement de la résilience.
171. Se félicitant de l'évaluation, le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP, qui avait été établi compte tenu des recommandations et était conforme aux priorités nationales et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À travers ce plan, le PAM cherchait à venir à bout de l'insécurité alimentaire et à contribuer au renforcement des systèmes nationaux de protection sociale. L'attachement du Gouvernement colombien au travail du PAM était manifeste, comme l'attestait en particulier sa contribution à hauteur de près de 40 pour cent au budget de 2024 de celui-ci pour les opérations menées dans le pays. La fragmentation posait problème en Colombie, une difficulté qui ne concernait pas uniquement le PAM; et l'équipe de pays des Nations Unies avait donné la priorité aux opérations à mener dans 3 des 32 départements, le PAM assurant la coordination principale des efforts déployés par les entités des Nations Unies dans le département de La Guajira. Dans le même temps, le bureau de pays avait restructuré ses effectifs, allégeant la chaîne hiérarchique et augmentant la part des agents recrutés sur le plan national, et la mise en œuvre des mesures d'assurance nécessaires au renforcement de l'obligation de rendre compte et à la réduction des risques était en bonne voie.

172. Les membres du Conseil ont dit souscrire au nouveau PSP, saluant le fait qu'il mettait l'accent sur le ciblage fondé sur des données factuelles et l'assistance aux personnes les plus vulnérables, dont les femmes, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, dans les communautés difficiles d'accès. Les aspects suivants ont été accueillis avec satisfaction: repas scolaires et programmes de protection sociale à dimension nutritionnelle; adaptation aux changements climatiques et résilience écosystémique; systèmes alimentaires résilients; inclusion socioéconomique et rétablissement des moyens d'existence; gestion des risques; renforcement des capacités; diversification des financements alloués par les donateurs au profit des activités menées le long du nexus action humanitaire-développement-paix; réorganisation des structures du PAM.
173. Les membres ont pris acte du solide partenariat établi avec le Gouvernement, tandis que l'un d'entre eux a prié instamment le PAM de renforcer sa collaboration avec les autorités locales. L'une des personnes qui se sont exprimées a déclaré qu'il était important de ne pas se substituer aux autorités, et souligné qu'il était essentiel de mettre en place des stratégies appropriées de transfert des responsabilités. Un autre membre a encouragé le PAM à s'assurer qu'en parallèle de la croissance des opérations, une attention suffisante soit portée aux systèmes de supervision et aux mesures de contrôle interne.
174. Les membres ont invité le PAM à accorder davantage d'attention à l'analyse de la dynamique des conflits et à la prise en compte des risques de conflit; à l'incidence de la hausse du coût des produits alimentaires sur la sécurité alimentaire; à l'effet du déboisement sur la résilience et la sécurité alimentaire; à la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome; aux enseignements tirés dans des contextes similaires; et à l'ancrage local, notamment l'intégration systématique des communautés et des autorités locales dans les processus décisionnels et la prise en charge au niveau local du programme de repas scolaires.
175. Remerciant les membres pour leurs observations, le Directeur de pays a souligné qu'il était important de travailler avec les petits exploitants agricoles pour consolider la paix et il a évoqué à cet égard la collaboration engagée par le PAM avec la FAO. S'agissant des mesures d'assurance, le PAM s'attachait à améliorer ses systèmes de données et à renforcer les mécanismes communautaires de remontée de l'information. Il travaillait également à l'amélioration de l'ancrage local dans les zones où la production locale était insuffisante pour répondre à ses besoins en matière d'approvisionnement. Il était possible de renforcer le système de protection sociale du pays, et le PAM collaborait avec d'autres organismes pour optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et, ce faisant, faciliter la mise en œuvre rapide des interventions d'urgence par le Gouvernement.
176. Après l'approbation du PSP par le Conseil, la Vice-Ministre colombienne des affaires multilatérales a remercié le PAM d'être un partenaire inestimable en temps de crise, saluant tout particulièrement la capacité de ce dernier à s'adapter rapidement à l'évolution des dynamiques.

Rapports d'évaluation (suite)

2024/EB.2/15 Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023) et réponse de la direction

177. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation, qui avait permis d'établir que le PAM avait réagi rapidement à l'évolution de la situation et contribué à renforcer les capacités des pays en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise ainsi que les systèmes nationaux de protection sociale. Toutefois, malgré une bonne exécution, le PAM n'avait pu apporter qu'une contribution limitée à la sécurité alimentaire des populations touchées par les situations d'urgence du fait de la diminution des rations, des difficultés d'accès et de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire. La direction, qui avait accueilli favorablement l'évaluation, avait commencé à donner suite aux six recommandations y figurant.
178. Les membres du Conseil ont salué l'approche multipays adoptée lors de l'évaluation ainsi que la double orientation de cette évaluation, qui portait à la fois sur la réaction face aux situations d'urgence et sur le renforcement de la résilience; plusieurs membres ont préconisé l'adoption de cette même approche dans d'autres régions. Les membres du Conseil se sont félicités des constatations de l'évaluation relatives au soutien apporté par le PAM aux réfugiés et aux personnes déplacées dans le pays qui retournaient chez elles, à l'accent mis sur la problématique femmes-hommes et la prise en compte des jeunes et des minorités dans les interventions, au renforcement des capacités et de la résilience au niveau local et à la diversification des approches en fonction de l'évolution des besoins. Un membre s'est interrogé sur les analogies entre ces constatations et celles issues de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025.
179. Souscrivant aux recommandations issues de l'évaluation, les membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'il importait de préciser les systèmes qu'utilisait le PAM pour donner la priorité aux personnes les plus vulnérables et trouver un compromis entre le nombre de personnes à secourir et la valeur nutritionnelle de l'assistance fournie, ainsi que de veiller au respect des principes humanitaires, en particulier lors de la négociation de l'accès humanitaire et dans les échanges avec les gouvernements et les acteurs non étatiques. Une membre du Conseil a recommandé de renforcer la capacité des bureaux de pays d'assumer cette tâche; un autre membre a préconisé la mise au point de protocoles internes d'action dans les situations difficiles.
180. Le PAM a été invité à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données, à continuer d'étudier les synergies et les complémentarités entre les interventions d'urgence et les interventions en faveur de la résilience, conformément à l'approche fondée sur le nexus action humanitaire-développement-paix, à affiner la conception et la mise en œuvre de l'appui au relèvement et au renforcement de la résilience, notamment à travers l'innovation et une plus grande mobilisation des communautés locales, à renforcer les capacités de mise en place de mesures d'anticipation et de gestion proactive des risques, et à élaborer des stratégies mondiales et régionales de conduite de travaux de recherche, de gestion des ressources et de partage des meilleures pratiques.
181. Rappelant les points soulevés lors des discussions qui avaient précédé, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de renforcer les approches tenant compte de la problématique femmes-hommes et d'autres questions transversales, ainsi que les partenariats et l'ancrage local.

182. La direction a remercié les membres du Conseil de leur soutien. La Directrice de l'évaluation a indiqué que cette évaluation et l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique couvraient des périodes et des unités d'analyse différentes, mais que les conclusions tirées étaient similaires en ce qui concerne les problèmes systémiques, par exemple la dépendance du PAM à l'égard des financements à court terme et des financements préaffectés, l'importance des partenariats et la nécessité d'une prise de décisions davantage fondée sur des données factuelles.
183. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des opérations liées aux programmes a souligné qu'il importait d'établir un lien entre les programmes intégrés du PAM en faveur de la résilience et les systèmes nationaux de protection sociale et a insisté sur la façon dont l'ancrage local pouvait aider le PAM à surmonter les problèmes d'accès.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

2024/EB.2/16 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024) et réponse de la direction

184. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation, au cours de laquelle il avait été établi que le PAM avait été un partenaire essentiel du Gouvernement malien et de la communauté humanitaire tout au long de la période couverte. La direction avait accueilli favorablement l'évaluation, qui constituait une occasion de tirer des enseignements, et avait commencé à mettre en œuvre les cinq recommandations y figurant.
185. Remerciant le personnel du PAM pour le travail accompli au Mali, les membres du Conseil ont salué l'évaluation exhaustive et les constatations positives qu'elle contenait quant aux réalisations du PAM en matière d'adaptation à un environnement opérationnel complexe et changeant grâce à une combinaison d'interventions d'urgence et d'interventions de renforcement de la résilience, en phase avec les objectifs et les besoins nationaux et en se fondant sur des approches novatrices. Ils ont appuyé chaleureusement les mesures d'économie qu'avait prises le PAM, telles que le recours accru aux transferts de type monétaire et la réduction du nombre de partenaires coopérants, bien qu'un membre du Conseil se soit inquiété du fait que ces mesures aient profité aux grands partenaires internationaux plutôt qu'aux partenaires locaux.
186. Faisant écho aux recommandations issues de l'évaluation, les membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'il importait d'affiner les mécanismes de ciblage afin de recenser les personnes le plus durement touchées, notamment les nomades et les personnes déplacées dans leur pays, d'améliorer les mesures de suivi et d'évaluation et de préciser la répartition des responsabilités, l'obligation de rendre compte de l'action menée et la communication, de renforcer les partenariats, y compris avec les acteurs locaux, notamment en œuvrant au renforcement des capacités avec les partenaires, en améliorant la concordance avec les priorités et les systèmes nationaux et en recourant à des accords de partenariat pluriannuels, et d'encourager l'analyse et la coordination régionales afin de remédier aux difficultés transfrontières pressantes.

187. Plusieurs membres du Conseil, se concentrant sur les questions de protection et la gestion des risques, se sont félicités des résultats obtenus par le PAM en matière de réduction des risques pour ses bénéficiaires tout en s'inquiétant du fait que les risques pour les partenaires coopérants demeuraient élevés, et ils ont encouragé la poursuite des efforts visant à renforcer la gestion des risques et le signalement systématique de tout incident qui mettrait en jeu la protection. Les membres ont également exhorté la direction à améliorer l'intégration des interventions d'urgence et de renforcement de la résilience en précisant les liens entre ces deux types d'intervention et en tirant mieux parti des partenariats et des programmes conjoints avec les partenaires des Nations Unies, notamment dans les activités conjointes de collecte de fonds, ainsi que des possibilités offertes par le fait travailler de part et d'autre des frontières et le long du nexus action humanitaire-développement-paix.
188. Prenant note des questions soulevées, la direction a décrit l'action qui était menée pour y répondre et a appelé à une plus grande attention et à un soutien financier plus important pour le Mali et d'autres pays en proie à des difficultés analogues.

2024/EB.2/17 Plan stratégique de pays – Sénégal (2025-2029)

189. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP, qui visait à renforcer la résilience face aux chocs climatiques et économiques et à maximiser les sources de revenus des femmes et des jeunes; à améliorer l'accès durable à la nutrition et à diversifier les sources de nutrition des enfants vulnérables; et à améliorer les politiques et les systèmes permettant de lutter contre l'insécurité alimentaire et d'atténuer les risques.
190. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le nouveau plan, notant qu'il reflétait les enseignements tirés du précédent PSP et était conforme aux priorités nationales et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Un soutien s'est exprimé en faveur d'aspects particuliers du plan, tels que la transition progressive opérée par le PAM, qui passait de l'exécution directe à un rôle de facilitateur; l'accent mis sur la nutrition, la résilience et les filières; les efforts consentis pour améliorer la qualité et la portée des systèmes de protection sociale; la promotion de la participation du secteur privé; l'attention privilégiée portée au renforcement des capacités et à l'assistance technique; l'appui aux moyens d'existence durables pour les petits exploitants agricoles et les initiatives en faveur du renforcement de la résilience rurale, dont l'élaboration d'un plan d'intervention pour la période de soudure et l'alimentation scolaire utilisant la production locale; le rôle central des femmes et des jeunes; et la stratégie de mobilisation des ressources.
191. Plusieurs membres ont demandé aux donateurs et aux partenaires de développement d'accroître l'appui financier qu'ils accordaient à l'action du PAM au Sénégal. D'autres ont évoqué l'importance de modalités souples d'exécution du PSP, la nécessité d'appliquer des solutions durables permettant aux populations de s'extraire de la pauvreté et la possibilité d'augmenter les investissements en évaluant la corrélation entre les financements alloués et l'impact direct sur les communautés locales. Un membre a fait observer que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient jouer un rôle important dans l'exécution du PSP et a appelé à un renforcement de la collaboration entre le PAM et les autres entités des Nations Unies.
192. S'agissant de la stratégie de transfert de la responsabilité du programme d'alimentation scolaire au Ministère de l'éducation nationale, une membre s'est dite inquiète de la coordination insuffisante avec les autres acteurs du secteur. La représentante a également prié instamment le PAM d'accorder une attention particulière aux questions de protection dans les programmes d'alimentation scolaire des écoles coraniques.

193. Remerciant les membres de leurs observations, le Directeur de pays a assuré au Conseil que le PAM s'employait à améliorer la coordination des actions menées dans le cadre du programme d'alimentation scolaire. Il a également souligné que le PAM et les autorités sénégalaises devaient collaborer étroitement pour garantir la mise en œuvre réussie de ces initiatives. La Directrice régionale a remercié le Gouvernement sénégalais pour sa participation à l'élaboration du PSP et a indiqué qu'elle se réjouissait de pouvoir collaborer avec ce dernier à la mise en œuvre du plan, notamment pour ce qui concernait la mise à jour, selon que de besoin, des chiffres et des renvois aux données et plans nationaux.
194. Après l'approbation du PSP par le Conseil, Son Excellence Daouda Ngom, Ministre sénégalais de l'environnement, a déclaré que la collaboration avec le PAM était cruciale et qu'elle était appelée à évoluer face à l'immense ampleur des difficultés que rencontrait le pays.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2024/EB.2/18 Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour la République arabe syrienne (2018-2025) et réponse de la direction

195. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation des PSPP au titre desquels le PAM s'était employé à opérer une transition vers des activités axées sur les moyens d'existence tout en continuant à fournir une assistance alimentaire aux plus vulnérables. Le PAM avait répondu aux besoins prioritaires, mais l'accroissement des besoins et la raréfaction des ressources financières à compter de 2020 l'avaient obligé à repenser son ciblage. Le programme de repas scolaires avait permis d'augmenter les taux de fréquentation, mais pas les taux de scolarisation, en raison de facteurs économiques. Les services logistiques et techniques fournis par le PAM avaient permis aux partenaires d'apporter une assistance, même dans les zones difficiles d'accès. L'évaluation avait permis de montrer que des améliorations étaient possibles dans des domaines tels que les approches axées sur les systèmes alimentaires, la sensibilisation à la fourniture d'une aide fondée sur le respect des principes en vigueur, la responsabilité à l'égard des personnes touchées, la problématique femmes-hommes et l'inclusion, ainsi que les processus de ciblage équitables et transparents.
196. Se félicitant de cette évaluation, le Directeur de pays a présenté la réponse de la direction, faisant observer que le PAM avait déjà commencé à mettre en œuvre un grand nombre des améliorations proposées. Les évaluations de la sécurité alimentaire avaient été affinées, les critères de ciblage améliorés et la mobilisation des communautés renforcée, ce qui avait permis d'améliorer les assurances données quant à l'action menée. Par ailleurs, les programmes axés sur la résilience étaient de plus en plus au centre des préoccupations, comme en témoignaient les initiatives communautaires conjointes du PAM et de la FAO visant à rétablir les infrastructures hydrauliques pour les agriculteurs dans l'est du pays.
197. Les membres du Conseil ont salué la capacité du PAM à s'adapter et à continuer à apporter une assistance malgré un contexte opérationnel difficile. Un membre a souligné l'importance primordiale que revêtaient le respect des principes humanitaires et l'application d'approches tenant compte des risques de conflit. Les membres ont apprécié les constatations issues de l'évaluation, notamment le fait que le PAM disposait de solides capacités de suivi, d'évaluation et de cartographie et qu'il avait redoublé d'efforts en matière de responsabilité à l'égard des personnes touchées. Un membre a fait observer que les enseignements tirés pourraient être utiles à d'autres bureaux de pays.

198. Certaines recommandations ont été mises en évidence, notamment réduire l'assistance alimentaire générale, améliorer le ciblage et énoncer clairement les atouts particuliers du PAM. Un membre a approuvé l'approche consistant à combiner l'assistance humanitaire et l'appui au relèvement rapide, tandis qu'une intervenante a demandé des précisions sur la manière dont cette approche serait mise en œuvre.
199. Le PAM a été encouragé à poursuivre la coordination avec les autres acteurs du secteur alimentaire et les acteurs locaux et à renforcer ses procédures internes et celles de ses partenaires, notamment en ce qui concernait la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées. Une membre a demandé un complément d'information sur les effets des interventions du PAM sur la sécurité alimentaire des ménages. Plusieurs membres ont déclaré que les mesures unilatérales imposées au Gouvernement syrien limitaient sa capacité à aider les personnes dans le besoin.
200. En réponse aux observations des membres du Conseil, la Directrice de l'évaluation a précisé que l'évaluation avait permis de constater que le PAM menait une analyse efficace tenant compte des risques de conflit, mais que les déficits de financement risquaient de compromettre le succès de ses programmes. Le Directeur de pays a déclaré que l'adhésion aux principes humanitaires était fondamentale et que les mécanismes communautaires de remontée de l'information et la responsabilité à l'égard des personnes touchées constituaient la base de la conception des programmes et du choix des partenariats stratégiques.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

2024/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019-2023) et réponse de la direction

201. La Directrice de l'évaluation a indiqué que le PSP avait été prolongé jusqu'en 2025, conformément aux stratégies de développement nationales. Il était ressorti de l'évaluation que le PSP était fondé sur des données factuelles et qu'il était axé sur les personnes les plus vulnérables. L'évaluation mettait en évidence plusieurs contributions, notamment en matière d'alimentation scolaire et de protection sociale, et comportait six recommandations. La direction, qui avait fait siennes les constatations de l'évaluation, les utiliserait pour éclairer l'élaboration du PSP suivant pour le Rwanda.
202. Se félicitant du rapport d'évaluation détaillé et de la réponse apportée, les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction quant aux constatations relatives à la concordance du PSP avec les priorités et les plans de développement du pays, ainsi qu'à l'accent mis sur la réduction de la faim, l'atténuation des effets des changements climatiques, le renforcement de l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés, la préparation et la réaction aux crises, la fourniture d'une assistance aux réfugiés et la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes. Les membres ont salué l'efficacité de la collaboration entre le PAM et les entités publiques, les communautés locales et les partenaires internationaux, ainsi que le renforcement des capacités nationales dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, et la protection sociale. Un membre du Conseil a souligné qu'il importait de permettre aux gouvernements de décider du type d'appui au renforcement des capacités dont ils souhaitaient bénéficier de la part du PAM.

203. Plusieurs membres ont rendu hommage à l'esprit d'initiative du Rwanda dans la Coalition pour l'alimentation scolaire en Afrique de l'Est et à son rôle de précurseur dans la campagne mondiale visant à fournir des repas scolaires à tous les enfants à l'horizon 2030, comme en témoignait l'amplification des interventions en faveur des repas scolaires soutenues par le PAM à la faveur de la création d'un programme national prévoyant une couverture universelle et comportant un volet consacré aux repas scolaires utilisant la production locale. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, un membre a recommandé au PAM, compte tenu du manque de fonds et de possibilités de mettre en place des activités spécialisées, de mieux intégrer la sensibilisation aux changements climatiques et à leurs effets dans ses programmes.
204. Un membre a demandé des précisions sur des points comme le pourcentage de réfugiés participant à l'économie rwandaise, la protection et le soutien apportés aux groupes vulnérables, et la possibilité de rendre compte de l'incidence des interventions du PAM alors que l'évaluation faisait état de la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation.
205. En réponse à cette dernière question, la Directrice de l'évaluation a indiqué que les constatations relatives aux incidences des interventions provenaient d'évaluations d'impact menées dans certains domaines thématiques et que le rapport d'évaluation principal contenait de plus amples informations à ce sujet. Remerciant les membres du Conseil pour leurs encouragements, le Directeur de pays a décrit les points forts du programme d'alimentation scolaire et a confirmé que le PAM soutenait le renforcement des capacités en collaboration avec le Gouvernement rwandais et d'autres acteurs, notamment dans les domaines de l'alimentation scolaire, de la gestion des risques de catastrophe et de la protection sociale réactive face aux chocs. Le Directeur de pays a réaffirmé que le PAM entendait remédier aux problèmes pointés dans le rapport d'évaluation, en particulier pour ce qui est du suivi, de l'inclusion du handicap, de la protection et du nexus action humanitaire-développement-paix.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

2024/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Namibie (2025-2029)

206. La direction a présenté le PSP, qui était conforme aux priorités et aux plans nationaux et visait à répondre aux besoins immédiats tout en renforçant les systèmes qui favorisaient la sécurité alimentaire, la protection sociale et la résilience. Le PSP était élaboré sur la base d'évaluations récentes, de consultations avec un large éventail de parties prenantes et des enseignements tirés d'initiatives réussies de renforcement des capacités. Il était axé sur la fourniture d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités conformément aux quatre piliers qu'étaient la préparation aux catastrophes, la protection sociale, le développement du capital humain et les systèmes alimentaires résilients.
207. Les membres du Conseil se sont félicités de la vision à long terme adoptée pour le PSP et de l'accent mis sur le renforcement de la sécurité alimentaire, de la protection sociale et de la préparation, conformément aux objectifs et plans stratégiques du Gouvernement namibien, du PAM et d'autres organisations internationales et régionales. Plusieurs membres ont salué l'approche inclusive et concertée adoptée pour l'élaboration du PSP, fondée sur la participation active du Gouvernement, des communautés locales, des partenaires bilatéraux, du secteur privé et de la société civile.

208. Les membres du Conseil ont estimé que l'accent mis par le PSP sur le renforcement de la résilience et le développement durable était approprié pour un pays confronté aux effets d'El Niño et des changements climatiques, et ont approuvé les plans visant à renforcer la capacité du Gouvernement à anticiper les chocs et à y faire face, par exemple par des activités axées sur l'alerte rapide et la préparation aux situations d'urgence. Reconnaissant que le renforcement des connaissances et des ressources des petits exploitants agricoles en matière de résistance face aux chocs climatiques était essentiel pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région, les membres du Conseil se sont félicités en particulier des plans du PAM visant à promouvoir l'intégration de pratiques agronomiques régénératrices et de connaissances autochtones dans les systèmes alimentaires, notamment par la création d'infrastructures agricoles à faible coût. Plusieurs membres ont souligné l'importance que revêtait la coopération régionale et les accords de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour lutter contre les changements climatiques au moyen du renforcement des systèmes alimentaires et du développement de réserves alimentaires stratégiques, des compétences, de partenariats stratégiques et de financements durables.
209. Les membres du Conseil se sont félicités des plans du PAM visant à tirer parti de son savoir-faire mondial pour étendre la couverture des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, en partenariat avec le Gouvernement. La participation des petits exploitants agricoles locaux et des associations d'agriculteurs à la fourniture d'aliments diversifiés et nutritifs pour les programmes renforcerait les moyens d'existence des agriculteurs en offrant un marché pour leurs produits et contribuerait à garantir que les personnes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes déplacées, aient accès à une nutrition adéquate. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à redoubler d'efforts pour renforcer le caractère inclusif de ses programmes.
210. La direction a remercié les membres du Conseil pour leurs encouragements et leur soutien et a évoqué certaines des activités menées par le PAM avec les États membres en Namibie. Elle a salué le rôle de premier plan joué par le Gouvernement namibien dans le renforcement de l'alerte rapide et de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que sa collaboration à la formulation du Pacte pour l'avenir à l'occasion du Sommet de l'avenir des Nations Unies tenu peu auparavant.
211. En remerciant le PAM pour le PSP, le Ministre namibien de l'agriculture et de la réforme agraire a exprimé la reconnaissance de son Gouvernement à l'égard du PAM en tant que partenaire stratégique et s'est réjoui à l'idée de continuer à collaborer étroitement aux efforts visant à atteindre l'objectif Faim zéro à l'horizon 2030, notamment grâce à la mobilisation conjointe de ressources nationales et internationales.

Questions d'administration et de gestion (suite)

2024/EB.2/21 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

212. Après une brève présentation par la présidente du jury chargé de sélectionner un nouveau membre du Comité consultatif de contrôle indépendant, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Laura Born, des États-Unis d'Amérique, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} mars 2025.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2024/EB.2/22 Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration

213. Remerciant le Rapporteur de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration d'avoir préparé le résumé de cette session, le Président a noté que le projet de document avait été distribué aux membres du Conseil en octobre.
214. Le Conseil a approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

215. Après la présentation du point de l'ordre du jour par le Président, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil avant le jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps voulu.

Observations finales de la Directrice exécutive

216. La Directrice exécutive a remercié le Président d'avoir dirigé les débats du Conseil, le Secrétariat du Conseil d'administration d'avoir assuré la préparation et l'encadrement de la session, ainsi que les membres du Conseil et les observateurs d'avoir exprimé leurs idées et leurs vues précieuses dans leurs échanges avec la direction.
217. Partageant l'admiration des membres du Conseil pour le dévouement du personnel du PAM œuvrant au service des personnes vulnérables dans des environnements difficiles, la Directrice exécutive a réaffirmé que la direction avait conscience du devoir de protection qui lui incombait en ce qui concerne la sécurité et le bien-être du personnel. Les membres du Conseil pouvaient contribuer à cette sécurité en usant de leur influence pour veiller à ce que les principes du droit international humanitaire soient respectés dans tous les contextes.
218. Parmi les temps forts de la session figurait l'approbation d'un nouveau plan de gestion, qui guiderait les travaux du PAM, le doterait des outils dont il avait besoin et renforcerait le processus de gestion du changement, notamment par l'établissement d'un Siège mondial unique et intégré, chargé de soutenir les bureaux de pays depuis le niveau central et régional. Les nouvelles politiques relatives au climat, à la résilience et aux programmes de repas scolaires jetaient les bases de l'élaboration du plan stratégique suivant, et la mise en œuvre en cours du nouveau cadre mondial relatif aux assurances à donner renforcerait l'obligation de rendre compte de l'action menée à l'échelle du PAM, ce qui contribuerait à renforcer la confiance des donateurs et des partenaires.
219. La Directrice exécutive se réjouissait de continuer de collaborer avec le Conseil dans le cadre de la mission commune qui était la leur et qui consistait à sauver des vies et à changer la vie partout dans le monde.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

18 novembre 2024

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Vito Su (États-Unis d'Amérique, Liste D) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2024.

18 novembre 2024

Questions stratégiques actuelles et futures

2024/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

18 novembre 2024

Ressources, questions financières et budgétaires

2024/EB.2/2 Plan de gestion du PAM pour 2025-2027

Ayant examiné le Plan de gestion du PAM pour 2025-2027, tel que présenté dans le document WFP/EB.2/2024/5-A/1/Rev.1, le Conseil:

- i) *a noté* que le budget administratif et d'appui aux programmes pour 2025 se fondait sur l'hypothèse d'un niveau de financement de 8 milliards de dollars É.-U. en 2025 (ci-après, la "prévision globale de contribution");
- ii) *a pris note* du montant projeté des besoins opérationnels pour 2025, soit 16,9 milliards de dollars, et du plan d'exécution provisoire d'un montant de 8,8 milliards de dollars pour 2025, comme indiqué au chapitre III du Plan de gestion pour 2025-2027;
- iii) *a approuvé* pour 2025 un budget administratif et d'appui aux programmes d'un montant de 480 millions de dollars (ci-après, le "budget AAP"), qui serait affecté comme suit:

stratégie et orientations	109,5 millions de dollars
services à l'appui des opérations	239,2 millions de dollars
gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds	131,3 millions de dollars
Total	480,0 millions de dollars
- iv) *a autorisé* la Directrice exécutive, en cas d'augmentation de la prévision globale de contribution d'au moins 300 millions de dollars, à accroître le budget AAP à hauteur de 2 pour cent au maximum de cette augmentation, et, dans tous les autres cas, a invité instamment et autorisé la Directrice exécutive à réduire le budget AAP à hauteur de 10 pour cent au maximum en mettant en œuvre les mesures d'économie jugées réalisables;

- v) *a approuvé* l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes pour combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects associé aux contributions et le budget AAP, lequel pouvait être réduit conformément au paragraphe iv) ci-dessus;
- vi) *a approuvé* pour 2025 l'application d'un taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent à toutes les contributions, hormis les contributions reçues en vertu de l'article XIII.4(e) du Règlement général, auxquelles un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent serait appliqué;
- vii) *a approuvé*:
- a) le projet du PAM consistant à auto-assurer tous les systèmes d'assurance maladie à compter du 1^{er} janvier 2026;
 - b) le projet du PAM consistant à étendre la portée du fonds d'auto-assurance relatif aux risques opérationnels (la "captive") pour intégrer les risques financiers, les risques sur les biens ainsi que les risques nouveaux et difficiles à assurer au moyen d'une assurance privée;
- viii) *a approuvé* l'utilisation de la part non affectée du Fonds général à hauteur de 152,4 millions de dollars au maximum afin d'effectuer les opérations suivantes:
- a) *reconstituer* le Compte d'intervention immédiate au moyen d'un virement de 75 millions de dollars pour augmenter les fonds susceptibles d'être alloués à partir de ce compte;
 - b) *financer* des initiatives internes d'importance primordiale à hauteur de 30,4 millions de dollars prélevés sur la part non affectée du Fonds général, comme suit:
 - i. 3,0 millions de dollars pour financer la deuxième année de l'initiative interne intitulée "*Suivi, gestion des identités et traçabilité*", dont le but est de renforcer le suivi et d'améliorer la gestion de l'identité des bénéficiaires en mettant en œuvre, d'une part, un traçage numérique des denrées et des normes d'assurance minimales pour les opérations d'assistance alimentaire en nature et, d'autre part, des activités de suivi à distance des produits et des effets directs;
 - ii. 5,1 millions de dollars destinés à une nouvelle initiative interne sur deux ans, intitulée "*Application des Normes comptables internationales du secteur public*", qui vise à appuyer l'adoption de nouvelles normes comptables en faisant en sorte que les méthodes et les modèles comptables du PAM soient révisés, que les nouvelles procédures opérationnelles soient respectées, que les systèmes d'information soient compatibles avec les règles comptables et les exigences en matière d'établissement des rapports, et que le personnel dispose des compétences et des connaissances requises;
 - iii. 5,1 millions de dollars pour une nouvelle initiative interne sur trois ans, intitulée "*Détermination de la position que le PAM doit adopter pour débloquer des financements diversifiés*", qui a pour objectif de diversifier les financements tout en préservant et en développant les partenariats actuels du PAM ainsi que sa réputation en tant que partenaire de choix, et en donnant aux bureaux de pays les moyens de trouver de nouvelles ressources en augmentant les capacités dont ils disposent pour rechercher et conclure des partenariats nouveaux et différents;

- iv. 5,1 millions de dollars en vue de financer une nouvelle initiative interne sur deux ans, intitulée "*Devoir de protection et inclusion*", qui consiste à faire concorder l'engagement pris par le PAM d'honorer son devoir de protection avec son approche consistant à "rester sur le terrain" et "à poursuivre l'action engagée", et à faire ainsi en sorte que le PAM conserve sa capacité d'adaptation et demeure efficace dans les environnements à haut risque tout en appliquant les normes en vigueur dans les domaines du bien-être du personnel, de l'inclusion sur le lieu de travail, de la sûreté et de la sécurité;
- v. 11,0 millions de dollars pour une nouvelle initiative interne sur deux ans, intitulée "*Intégration numérique et modernisation*", qui a pour objet de moderniser et d'intégrer les technologies de l'information et l'infrastructure numérique du PAM pour améliorer l'efficacité opérationnelle et faire concorder l'infrastructure technologique, y compris le progiciel de gestion intégré, les systèmes de données, les systèmes de paie et l'intelligence artificielle, avec les objectifs stratégiques du PAM;
- vi. 1,1 million de dollars pour financer la dernière année de l'initiative interne intitulée "*Feuille de route du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relative à l'efficacité*", qui couvre les activités visant à donner au PAM les moyens de se préparer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, d'y participer, d'obtenir les résultats escomptés et de jouer un rôle moteur dans ce processus, et à élaborer un modèle d'exécution et de financement des services partagés;
- c) *allouer* un montant de 20 millions de dollars afin de financer les dépenses exceptionnelles associées aux réductions de personnel prévues de façon à adapter le personnel aux besoins liés aux opérations et à la planification stratégique des effectifs;
- d) *investir* un montant de 20 millions de dollars dans le modèle de mobilisation de fonds auprès des particuliers, étant entendu que le Conseil recevrait des informations générales supplémentaires sur ce modèle et son efficacité avant que d'autres investissements soient soumis pour approbation dans le prochain plan de gestion;
- e) *allouer* 7 millions de dollars au nouveau fonds d'auto-assurance maladie pour étendre le dispositif d'auto-assurance maladie.
- ix) *a approuvé* l'objectif de dotation de 400 millions de dollars pour le Compte d'intervention immédiate en 2025, comme en 2024;
- x) *a approuvé* le plan de travail et les priorités de la fonction d'évaluation pour 2025-2027, qui étaient présentés à l'annexe VII.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/3).

19 novembre 2024

2024/EB.2/3 Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain" (WFP/EB.2/2024/5-B/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/5-B/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/3).

19 novembre 2024

Questions diverses**2024/EB.2/4 Second rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance: recommandations restantes figurant dans le rapport de la consultante indépendante, recommandations émanant d'autres initiatives relatives à la gouvernance et prochaines étapes**

Ayant examiné le rapport de son groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance tel qu'il figurait dans le document portant la cote WFP/EB.2/2024/11-A, le Conseil d'administration:

- i) *a approuvé* le plan d'exécution chiffré relatif à l'ensemble des recommandations restantes figurant dans le rapport de la consultante indépendante, tel que proposé à l'annexe I du document, et *préconisait* l'application immédiate desdites recommandations, comme indiqué ci-après:
 - 1) recommandation subsidiaire 2.2: le Conseil *a salué* les efforts déjà consentis pour rationaliser et simplifier les documents qui lui étaient destinés et relevaient de chacun des cadres de gouvernance; *a souscrit* à la proposition du Secrétariat visant à présenter dans les délais impartis des documents de politique générale plus stratégiques et plus concis, respectant les longueurs maximales fixées dans la directive de 2004 et à établir un modèle narratif révisé et simplifié pour les plans stratégiques de pays (notant qu'il *invitait* le Secrétariat à communiquer aux membres le modèle révisé); *a demandé* aux services de contrôle de renforcer les principaux messages contenus dans les documents relatifs au contrôle, conformément aux propositions énoncées dans la recommandation subsidiaire 5.3; et *a demandé* au Secrétariat d'améliorer la présentation des documents relatifs à l'obligation de rendre compte, comme indiqué à la recommandation 6;
 - 2) recommandation 3: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de mettre à jour le cadre d'élaboration des politiques du PAM en vue de simplifier le processus et de le rendre plus efficient et plus fiable et de permettre aux membres de fournir des orientations plus efficaces et plus stratégiques, comme indiqué dans les recommandations subsidiaires 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5;

- 3) recommandation subsidiaire 3.1: le Conseil *a fait sien* la proposition du Secrétariat visant à procéder à une analyse des politiques tous les quatre ans parallèlement au plan stratégique, et à une analyse des lacunes tous les ans dans le cadre de la mise au point du recueil des politiques, et *a conseillé* au Secrétariat de s'appuyer sur les résultats des évaluations des politiques réalisées par le Bureau de l'évaluation du PAM pour déterminer les lacunes en matière de politique générale et voir s'il était nécessaire d'élaborer de nouvelles politiques ou d'en actualiser d'autres. Le Conseil *a demandé* par ailleurs au Secrétariat de revoir, au cours de ses travaux d'actualisation du cadre d'élaboration des politiques du PAM, les mécanismes en place pour retirer les politiques obsolètes;
- 4) recommandations subsidiaires 3.2 et 3.3: pour rationaliser sa participation à l'élaboration des politiques, le Conseil *a souscrit* à l'établissement d'une approche en trois étapes prévoyant: i) un débat stratégique informel avec l'équipe de direction du PAM durant la phase de conception de la politique (pour lequel on pourrait envisager l'organisation d'ateliers ou d'autres modalités de réunion), guidé par une note de synthèse; ii) deux consultations informelles pour permettre aux membres d'examiner un projet avancé de la politique: une consultation par écrit en ligne où le projet de politique serait affiché sur la plateforme de consultations virtuelles permettant aux membres de faire part de leurs observations par écrit, et une consultation en présence, des consultations informelles supplémentaires pouvant être organisées à sa demande le cas échéant; et iii) la présentation de la version finale de la politique pour approbation à une session officielle. Le Conseil *a demandé* par ailleurs au Secrétariat de mettre en évidence les principales révisions apportées au projet de document après chaque consultation informelle;
- 5) recommandation subsidiaire 3.4: le Conseil *a invité* le Secrétariat à engager de vastes consultations internes et externes avec les parties prenantes, de manière transparente et inclusive, pour guider le processus d'élaboration des politiques;
- 6) recommandation subsidiaire 3.5: au stade de l'approbation par lui d'une politique nouvelle ou actualisée, le Conseil *a préconisé* d'adjoindre un plan d'exécution pertinent et un budget indicatif sous forme de notes complémentaires à la politique en question;
- 7) recommandation 5: le Conseil *a demandé* au Secrétariat d'actualiser le cadre de contrôle du PAM de 2018, conformément au plan de travail qu'il a mis au point pour convertir le cadre actuel en un cadre de contrôle et d'application du principe de responsabilité, comme suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé "Examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies" (JIU/REP/2023/3, paragraphe 22), et de lui présenter le cadre actualisé pour approbation;
- 8) recommandation subsidiaire 5.3: le Conseil *a approuvé* les efforts déjà consentis pour rationaliser et simplifier les documents relatifs au contrôle qui lui étaient destinés et *a demandé* aux services de contrôle de mettre davantage en relief les principaux messages contenus dans ces documents. Le Conseil a aussi demandé aux services de contrôle de respecter les délais de soumission de la documentation qui lui était destinée, tant pour ses sessions officielles que pour les réunions informelles;

- 9) recommandation subsidiaire 5.4: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de lui proposer une liste de points de l'ordre du jour des sessions au titre desquels il lui fallait prendre l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour toutes les questions concernant la gestion financière du PAM, conformément à l'article XIV.6 du Statut, en consultation avec les deux organes consultatifs, et de lui soumettre cette liste pour examen et approbation;
- 10) recommandation subsidiaire 5.5: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de i) centraliser les mesures et processus de suivi de toutes les recommandations émanant de tous les organes de contrôle pour réduire le risque de répétition ou d'oubli; ii) donner aux membres accès au tableau de bord du PAM conçu pour suivre les recommandations en matière de contrôle; et iii) veiller à ce que le nouveau cadre de contrôle et d'application du principe de responsabilité du PAM comporte des mécanismes permettant de suivre systématiquement les recommandations émanant des organes de contrôle;
- 11) recommandation subsidiaire 5.6: le Conseil *a demandé* aux organes de contrôle et aux organes consultatifs de renforcer la coordination de ses réunions informelles afin d'en améliorer l'efficacité. Il a recommandé d'organiser au moins trois réunions informelles par an avec l'Inspecteur général, l'Auditeur externe et la Division de la gestion des risques du PAM. Il a également recommandé de maintenir le dialogue engagé avec le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation et le Bureau de la déontologie (deux fois par an) ainsi qu'avec le Bureau de l'évaluation (à l'occasion de la consultation annuelle et des tables rondes sur l'évaluation), tout en faisant observer que des réunions ad hoc pouvaient être convoquées à sa demande le cas échéant. Le Conseil *a pris acte* du mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant qui consistait à lui fournir des avis indépendants et spécialisés pour l'aider dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance en matière de contrôle et *a recommandé* que soient instaurés des échanges réguliers et directs entre eux en invitant ses membres à assister aux séances de bilan organisées régulièrement par le Comité consultatif de contrôle indépendant. Le Conseil *a recommandé* d'évaluer périodiquement la pertinence de ces réunions informelles et d'en ajuster la structure, la fréquence et le contenu si nécessaire;
- 12) recommandation 6: le Conseil *a reconnu* que le rapport annuel sur les résultats et le plan de gestion étaient les principaux documents produits par le PAM pour rendre compte de l'action menée et *a salué* les mesures déjà prises pour rationaliser ces documents et faciliter ainsi les délibérations et les décisions stratégiques. Le Conseil *a invité* le Secrétariat à améliorer la présentation des documents comme suit: i) au début de chaque chapitre du rapport annuel sur les résultats, présenter les principales constatations sous forme de liste par points; et ii) dans le plan de gestion, mettre l'accent sur les sections qui requièrent son avis, réduire les parties narratives et celles fournissant des renseignements d'ordre général, et étudier les moyens de présenter les informations complexes d'une manière plus lisible (par exemple en résumant l'information sous forme de graphiques et en présentant les explications sous forme de grands points);
- 13) recommandation 7: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de définir des concepts clés tels que "stratégie", "politique générale" et "facteurs favorables" dans le prochain document-cadre relatif à l'élaboration des politiques et de préciser les liens qui existaient entre ces différents concepts. Le Conseil *a invité* également le Secrétariat à renforcer la visibilité des stratégies du PAM auprès des membres en publiant sur le site Web du Conseil un registre faisant l'inventaire complet de ces stratégies;

- 14) recommandation subsidiaire 10.2: le Conseil *a tenu à rappeler* que le code de conduite visant à prévenir le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, au sein du système des Nations Unies s'appliquait à toutes ses réunions ou rencontres et *a recommandé* que, s'agissant du code de conduite des membres des organes directeurs, soient suivies les meilleures pratiques en vigueur à l'échelle des Nations Unies.
- 15) recommandation subsidiaire 11.1: s'agissant de la fréquence, de l'objectif, du contenu, du format et des documents des réunions informelles, le Conseil:
- fréquence: *a invité* le Bureau à examiner d'un œil critique le calendrier des réunions informelles et la répartition des points de l'ordre du jour qui figuraient dans le programme de travail pour l'exercice biennal, et à réfléchir d'un point de vue stratégique à l'utilité et à la pertinence des réunions prévues, en se conformant à l'article V du Règlement intérieur relatif aux fonctions du Bureau, et en tenant compte du fait qu'il se réservait le droit de demander la tenue de consultations informelles selon que de besoin;
 - objectif: *a préconisé* que chaque réunion informelle prévoie une définition claire des objectifs escomptés et des orientations qui étaient attendues de lui;
 - contenu et format: *a invité* à concentrer les réunions informelles sur les questions relatives à la stratégie, à la politique générale, au contrôle et aux finances et à envisager d'autres modalités, telles que des ateliers, des déjeuners-séminaires ou des consultations par écrit en ligne pour faciliter le dialogue autour de questions d'ordre plus technique ou d'autres sujets n'appelant pas de sa part une décision; et
 - documents: *a demandé* que soit fixée une date limite officielle pour la soumission des documents des réunions informelles – à savoir deux semaines avant la réunion pour les documents qui devaient ensuite lui être soumis pour décision et une semaine pour la documentation des autres réunions traitant de questions qui n'appelaient pas de sa part une décision – pour que ses commentaires puissent assumer une dimension plus stratégique;
- 16) recommandation subsidiaire 11.2: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de mettre en œuvre un processus simplifié de consultation pour les plans stratégiques de pays, prévoyant tout d'abord une consultation en ligne d'une durée de quatre semaines pour permettre aux membres de transmettre par écrit leurs commentaires techniques sur les projets de plan stratégique de pays, suivie par une consultation informelle axée sur les questions stratégiques, qui aurait lieu après la conclusion de l'examen en ligne et la communication des réponses de la direction. Le Conseil *a préconisé* que le format de présentation des plans stratégiques de pays utilisé lors des sessions officielles soit maintenu tel qu'il est actuellement;

En ce qui concerne la présentation des questions opérationnelles, le Conseil *a préconisé* également que les tours d'horizon régionaux ne soient plus présentés durant ses sessions et que les questions opérationnelles régionales soient abordées dans le cadre de l'exposé oral consacré au panorama mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel;

- 17) recommandation subsidiaire 12.2: le Conseil *a décidé* de tenir la première session ordinaire en deux parties, l'une en janvier et l'autre en février: la session de janvier serait brève et consacrée uniquement à l'élection du Bureau; après cette élection, la session serait suspendue et reprendrait en février pour traiter les questions habituellement examinées au cours des premières sessions ordinaires. Les deux parties se dérouleraient en présence au Siège du PAM. Le Conseil *a décidé* de conserver les dates limites de soumission des documents relatifs aux points à examiner en février, et a noté que l'article III.6 de son Règlement intérieur devrait être révisé en conséquence;
 - 18) recommandation subsidiaire 12.3: le Conseil *a décidé* de ne pas modifier le mandat actuel des membres du Bureau, qui étaient élus pour une durée d'un an;
 - 19) recommandation subsidiaire 12.4: le Conseil *a préconisé* d'inclure une section sur les principaux rôles et responsabilités des coordonnateurs de liste dans le guide qui serait mis au point au titre de la recommandation subsidiaire 13.2, comme indiqué dans le premier rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1); et
 - 20) recommandation subsidiaire 12.5: le Conseil *a invité* à étudier la possibilité d'utiliser des outils numériques à l'appui des travaux des coordonnateurs de liste;
- ii) *a noté* que la recommandation 4 et les recommandations subsidiaires 5.1, 5.2, 9.3 et 12.1 n'appelaient aucune mesure supplémentaire, au vu des avis fournis par le groupe de travail, à savoir:
- 1) recommandation 4: le groupe de travail avait présenté au Secrétariat ses recommandations sur l'examen en cours du cadre d'élaboration des politiques qui permettrait d'établir sous sa forme définitive la politique du PAM qui serait publiée prochainement à ce sujet;
 - 2) recommandation subsidiaire 5.1: la coordination entre les organes de contrôle avait désormais un niveau suffisant pour éviter les chevauchements, et les synergies ou similitudes qui pouvaient exister entre les recommandations relatives au contrôle pourraient contribuer à renforcer ou à corroborer les recommandations;
 - 3) recommandation subsidiaire 5.2: la coordination instaurée entre les services de contrôle pour l'établissement de leurs plans de travail s'était améliorée, réduisant ainsi au minimum l'impact sur les équipes du PAM.
 - 4) recommandation subsidiaire 9.3: la proposition visant à étendre l'exploitation de l'actuelle plateforme de consultations virtuelles en ligne aux questions de politique générale avait été prise en compte au titre des recommandations subsidiaires 3.2 et 3.3; et
 - 5) Recommandation subsidiaire 12.1: la proposition visant à faciliter une bonne compréhension du rôle et des responsabilités du Bureau avait été prise en compte au titre des recommandations subsidiaires 13.1 (instituer une réunion de présentation d'une demi-journée à l'intention des membres du Bureau) et 13.2 (établir un guide à l'intention des membres du Bureau), présentées dans le premier rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1);

- iii) conformément à la recommandation subsidiaire 12.2 concernant la tenue en deux parties – en janvier et février – de la première session ordinaire, le Conseil a *approuvé* la révision de l'article III.6 de son Règlement intérieur, comme suit: "Normalement quatre semaines avant l'examen des points de l'ordre du jour d'une session, le Directeur exécutif soumet aux membres du Conseil et aux observateurs représentant les Membres de l'Organisation des Nations Unies ou les Membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture la documentation relative aux points inscrits à l'ordre du jour provisoire, dans les langues du Conseil, conformément à l'article XIV. Les documents présentent clairement les questions appelant une décision du Conseil";
- iv) a *relevé* que la recommandation 4 figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes n'appelait aucune autre mesure concernant l'établissement de sous-comités, notamment en matière de contrôle;
- v) a *demandé* au Secrétariat du PAM d'examiner les points mentionnés dans le rapport distinct de l'Auditeur externe sur l'examen spécifique des compétences déléguées par le Conseil d'administration au Directeur exécutif, de préparer les réponses correspondantes et de prendre des mesures selon qu'il conviendrait, comme indiqué à l'annexe II, tout en rappelant que les points 3 et 4 relatifs aux questions budgétaires avaient fait l'objet de recommandations officielles dans le rapport de l'Auditeur externe sur les comptes annuels vérifiés de 2023 (WFP/EB.A/2024/6-A/1) et que celles-ci avaient été acceptées par le Secrétariat du PAM;
- vi) a *demandé* à son Secrétariat de le tenir régulièrement informé de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus.

19 novembre 2024

Questions d'administration et de gestion

2024/EB.2/5 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025–2026" (WFP/EB.2/2024/8-A) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

19 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2024/EB.2/6 Plan stratégique de pays provisoire – Ukraine (2025–2027)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour l'Ukraine (2025-2027) (WFP/EB.2/2024/7-A/4), pour un coût total pour le PAM de 2 113 908 594 dollars.

19 novembre 2024

Questions de politique générale

2024/EB.2/7 Mise à jour de la politique en matière de résilience

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de résilience" (WFP/EB.2/2024/4-A).

20 novembre 2024

2024/EB.2/8 Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques" (WFP/EB.2/2024/4-C).

20 novembre 2024

2024/EB.2/9 Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires" (WFP/EB.2/2024/4-B).

20 novembre 2024

2024/EB.2/10 Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2024/4-D).

20 novembre 2024

Rapports d'évaluation**2024/EB.2/11 Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2024/6-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-A/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

20 novembre 2024

2024/EB.2/12 Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées" (WFP/EB.2/2024/6-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-B/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

20 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**2024/EB.2/13 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba (2021-2024) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba" (2021-2024) (WFP/EB.2/2024/6-C/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/2/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

20 novembre 2024

**2024/EB.2/14 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour
la Colombie (2021-2024) et réponse de la direction
Plan stratégique de pays – Colombie (2025-2028)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Colombie (2021-2024)" (WFP/EB.2/2024/6-C/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Colombie (2025-2028) (WFP/EB.2/2024/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 592 616 675 dollars.

21 novembre 2024

Rapports d'évaluation (suite)

**2024/EB.2/15 Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux
crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale
(2018-2023) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023)" (WFP/EB.2/2024/6-D) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-D/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

**2024/EB.2/16 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour
le Mali (2020-2024) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024)" (WFP/EB.2/2024/6-C/3), ainsi que de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/3/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

2024/EB.2/17 Plan stratégique de pays – Sénégal (2025-2029)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Sénégal (2025-2029) (WFP/EB.2/2024/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 149 967 522 dollars

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

**2024/EB.2/18 Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour
la République arabe syrienne (2018-2025) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour la République arabe syrienne (2018-2025)" (WFP/EB.2/2024/6-C/5) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/5/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**2024/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019-2023) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019-2023)" (WFP/EB.2/2024/6-C/4) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/4/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**2024/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Namibie (2025-2029)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Namibie (2025-2029) (WFP/EB.2/2024/7-A/2), pour un coût total pour le PAM de 17 077 124 dollars.

21 novembre 2024

Questions d'administration et de gestion**2024/EB.2/21 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a approuvé la nomination de la candidate ci-après en qualité de membre du Comité consultatif de contrôle indépendant:

- Mme Laura Born (États-Unis d'Amérique).

Son mandat de trois ans débiterait le 1^{er} mars 2025 et s'achèverait le 29 février 2028.

21 novembre 2024

2024/EB.2/22 Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.A/2024/14.

21 novembre 2024

ANNEXE II**Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM**
4. **Questions de politique générale**
 - a) Mise à jour de la politique en matière de résilience (*pour approbation*)
 - b) Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires (*pour approbation*)
 - c) Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques (*pour approbation*)
 - d) Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025 (*pour approbation*)
 - e) Point sur l'application de la politique du PAM en matière de transferts monétaires (*pour information*)*
 - f) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique (*pour information*)
 - g) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (*pour information*)
5. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Plan de gestion du PAM pour 2025-2027 (*pour approbation*)
 - b) Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
6. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
 - a) Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et réponse de la direction
 - b) Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées et réponse de la direction
 - c) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction:
 1. Colombie (2021–2024)
 2. Cuba (2021–2024)
 3. Mali (2020–2024)
 4. Rwanda (2019–2023)
 5. République arabe syrienne (2018–2025)
 - d) Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018–2023) et réponse de la direction

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

7. Questions opérationnelles

- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 1. Colombie (2025–2028)
 2. Namibie (2025–2029)
 3. Sénégal (2025–2029)
 4. Ukraine (2025–2027)
- b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)*
- c) Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner (*pour information*)*
- d) Révisions de plans stratégiques de pays, de plans stratégiques de pays provisoires et de plans stratégiques de pays provisoires de transition, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1er janvier et le 30 juin 2024 (*pour information*)

8. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026 (*pour approbation*)

9. Questions d'administration et de gestion

- a) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour approbation*)

10. Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration
(*pour approbation*)**11. Questions diverses**

- a) Second rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance (*pour approbation*)
- b) Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)

12. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire